



# Plan Climat Air Énergie Territorial d'Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse

Octobre 2023



**Version pour approbation finale**



**Axe A : Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une sobriété dans les usages**



**Axe B : Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée**



**Axe C : Des alternatives à la voiture individuelle qui prennent en compte les disparités territoriales**



**Axe D : Une consommation alimentaire locale et une agriculture plus résiliente**

**Axe E : Une économie plus circulaire et de forts savoir-faire locaux**





<b>Introduction : contexte, méthodologie et définitions</b>	<b><u><a href="#">Page 4</a></u></b>
<b>I. Présentation du territoire, ses chiffres clés et ses enjeux climat-air-énergie</b>	<b><u><a href="#">Page 17</a></u></b>
<b>II. Stratégie climat-air-énergie du territoire</b>	<b><u><a href="#">Page 26</a></u></b>
<b>III. Plan d'action 2023-2029</b>	<b><u><a href="#">Page 48</a></u></b>

Sont annexés au présent document :

- *Le rapport du diagnostic territorial complet*
- *L'évaluation environnementale du PCAET et l'état initial de l'environnement*
- *Une compilation d'annexes*
  - *Les annexes du diagnostic et de la stratégie*
  - *Les fiches actions*

Contact CC Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse : Flora Mathy

[flora.mathy@cc-valleedelacreuse.fr](mailto:flora.mathy@cc-valleedelacreuse.fr)

Contacts BL évolution : Alexandra Watier ; Guillaume Fromentin

[contact@bl-evolution.com](mailto:contact@bl-evolution.com)

*Contexte global : l'urgence d'agir*

*Page 5*

*Contexte national*

*Page 6*

*Contexte régional*

*Page 7*

*Contexte réglementaire*

*Page 8*

*Méthodologie d'élaboration*

*Page 13*

*Glossaire*

*Page 15*

# Introduction





## Contexte global : l'urgence d'agir

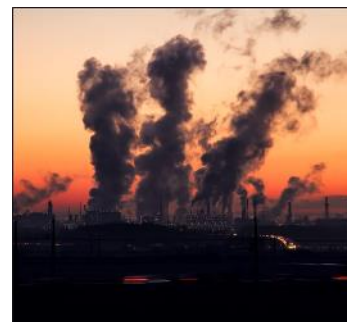
Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI<sup>e</sup> siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **sixième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant montrant qu'il est « sans équivoque que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, l'océan et les terres ». Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :



**Atténuer =  
Éviter l'ingérable**



**S'adapter =  
Gérer l'inévitable**



# Contexte global : l'urgence d'agir rappelée par le premier groupe de travail du GIEC, avec un rapport sorti en août 2021

Les 13 points clés de ce premier rapport :

## L'ÉTAT ACTUEL DU CLIMAT

- Il n'y a plus aucun doute : **l'homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres.** Ces changements sont généralisés et rapides.
- 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines.** C'est aujourd'hui un fait établi, sans équivoque
- L'ampleur des changements climatiques actuels n'a pas été observée depuis **des siècles, voire des milliers d'années.**

## FUTURS CLIMATIQUES POSSIBLES

- Le réchauffement des températures se poursuivra au moins jusqu'en 2050, mais nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C, voire de 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle si nous réduisons fortement les émissions de gaz à effet de serre **très rapidement.**
- Avec le réchauffement climatique, on assistera à une **augmentation de la fréquence et de l'intensité** des chaleurs extrêmes, des pluies diluviennes, de la sécheresse dans certaines régions, des tempêtes tropicales, ainsi qu'à une diminution de la glace de mer arctique, de la couverture neigeuse et du pergélisol.
- À l'échelle mondiale, les moussons connaîtront des **extrêmes plus importants, entre humidité et sécheresse.**
- Si les émissions de CO2 continuent d'augmenter, les océans et les terres seront **de moins en moins capables d'en absorber.**
- Certains impacts seront **irréversibles pendant des milliers d'années,** comme la fonte des calottes glaciaires et l'élévation du niveau des mers.

## IMPACTS ET ADAPTATION RÉGIONALE

- Les phénomènes climatiques naturels tels qu'El Niño et La Niña continueront d'avoir un certain impact sur certaines régions à petite échelle, mais dans l'ensemble, ils auront peu d'impact sur la tendance à long terme du réchauffement de la planète.
- Comparé à un réchauffement à +1.5°C, les impacts seront plus importants avec un réchauffement de 2°C. En d'autres termes : **chaque fraction de degré que nous pouvons éviter compte.**
- Même si l'effondrement des calottes glaciaires et des circulations océaniques est peu probable d'ici 2100, **nous ne devons pas ignorer cette possibilité.**

## LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE FUTUR

- Pour mettre fin au réchauffement de la planète, il faut au moins atteindre la **neutralité pour le CO2 et réduire fortement les émissions des autres gaz à effet de serre**
- Une réduction **rapide et brutale** des gaz à effet de serre peut rapidement conduire à un **climat plus stable et à une meilleure qualité de l'air.**

f o in @BONPOTE / WWW.BONPOTE.COM



## LES 12 POINTS CLEFS DU SECOND RAPPORT DU GIEC

Ce nouveau rapport (le 2e sur 3) porte sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité des sociétés humaines et des écosystèmes au changement climatique. Il intègre davantage l'économie et les sciences sociales, et souligne plus clairement le rôle important de la justice sociale dans l'adaptation au changement climatique.

### IMPACTS OBSERVÉS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**1** Le changement climatique induit par l'homme, notamment l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes, a eu des effets néfastes généralisés et a entraîné des pertes et des dommages pour la nature et les humains.

**2** Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones, les ménages à faible revenu et les groupes socialement marginalisés dans les villes, régions et pays sont les plus vulnérables au changement climatique.



### VULNÉRABILITÉ ET EXPOSITION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES PERSONNES

**3** La vulnérabilité des écosystèmes et des populations au changement climatique varie considérablement d'une région à l'autre et au sein d'une même région.

En outre, le schéma historique du colonialisme a encore aujourd'hui des conséquences sur certaines populations.

L'augmentation des extrêmes météorologiques et climatiques a entraîné des effets irréversibles, les systèmes naturels et humains étant poussés au-delà de leur capacité d'adaptation.

**4** Depuis 2008, une moyenne annuelle de plus de 20 millions de personnes ont migré à l'intérieur de leur pays en raison d'aléas climatiques.

**5** Environ 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très vulnérables au changement climatique.

**6** Le changement climatique tue déjà. Un réchauffement mondial qui atteindrait +1.5°C à court terme entraînerait une augmentation inévitable de nombreux risques pour les écosystèmes et les êtres humains.

**7** L'ampleur et le rythme du changement climatique et des risques associés dépendent fortement des mesures d'atténuation et d'adaptation à court terme.



### OPTIONS D'ADAPTATION FUTURES ET LEUR FAISABILITÉ



**8** Des solutions intégrées, multisectorielles, qui s'attaquent aux inégalités sociales, qui différencient les réponses en fonction du risque climatique et qui traversent les systèmes, augmentent la faisabilité et l'efficacité de l'adaptation.

**9** Avec l'augmentation du réchauffement climatique, les pertes et les dommages vont augmenter et d'autres systèmes humains et naturels atteindront les limites de l'adaptation.

Sans changement, il deviendra tout simplement impossible de s'adapter.

**10** PAS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SANS JUSTICE SOCIALE

### DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT AU CLIMAT POUR LES SYSTÈMES NATURELS ET HUMAINS

**11** La justice sociale et climatique contribuent à des avantages multiples pour la santé, le bien-être et les services écosystémiques.

**12** Les perspectives de développement résilient au changement climatique seront de plus en plus limitées si les émissions de gaz à effet de serre ne diminuent pas rapidement. **LIMITER LE RÉCHAUFFEMENT A +1.5°C EST UNE QUESTION DE SURVIE**





## LES 10 POINTS CLEFS DU TROISIÈME RAPPORT DU GIEC

### DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET TENDANCES ACTUELLES

1

Les émissions anthropiques totales nettes de GES ont continué d'augmenter au cours de la période 2010-2019.

Les émissions annuelles moyennes au cours de la période 2010-2019 n'ont jamais été aussi importantes dans l'histoire de l'humanité !

2

Pour limiter la hausse des températures à 1,5°C en moyenne à la fin du siècle,

les émissions mondiales de carbone doivent être réduites de moitié d'ici 2030 par rapport aux niveaux actuels.

### DÉVINEZ QUI POLLUE BEAUCOUP PLUS QUE LA MOYENNE ?

3

Il existe désormais, dans TOUS les secteurs et toutes les régions, des options permettant de réduire nos émissions au moins de moitié d'ici à 2030 (ce qui est nécessaire pour éviter les pires conséquences du changement climatique).

4

Les ménages dont le revenu se situe dans les 10 % les plus hauts sont à l'origine de 34 à 45 % des émissions mondiales de GES.

Ceux dont les revenus se situent dans les 50 % inférieurs contribuent seulement à hauteur de 13 à 15 % !.

### ADIOS CHARBON, GAZ ET PÉTROLE

5

La consommation de charbon doit diminuer de 76% d'ici 2030 et **DISPARAITRE** avant 2050.



6

Nous devrions fermer prématurément - c'est-à-dire avant la fin de leur durée de vie prévue - les infrastructures pétrolières et gazières d'ici 2050.

C'est CLAIR, NET et PRÉCIS : **NE PLUS RIEN CONSTRUIRE DE NOUVEAU DANS LES ENERGIES FOSSILES !**

### VOUS VOULEZ QUE LES CITOYENS CHANGENT ? DONNEZ-LEUR LES MOYENS DE CHANGER !

7

Les flux financiers doivent augmenter de 3 à 6 fois pour financer la transition écologique au niveau mondial.

**Bonne nouvelle : il y a assez de capitaux et de liquidités au niveau mondial pour financer la transition écologique. C'est juste mal réparti !**

8

Les choix individuels seuls ne peuvent répondre que partiellement à la réduction nécessaire des GES. En revanche, mettre en place des politiques et infrastructures adéquates facilite et incite les citoyens à changer !

### LES SOLUTIONS SONT DÉJÀ LÀ !

9

Il faut réduire la consommation de produits d'origine animale pour atteindre nos objectifs climatiques.

10

Sobriété, efficacité énergétique, innovation... les solutions sont là, et le GIEC est catégorique :

**agir coûtera moins cher que l'inaction.**



@BONPOTE / WWW.BONPOTE.COM





# Contexte national : la loi de transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone

Depuis la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

1. Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La loi énergie climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif pour la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
2. 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

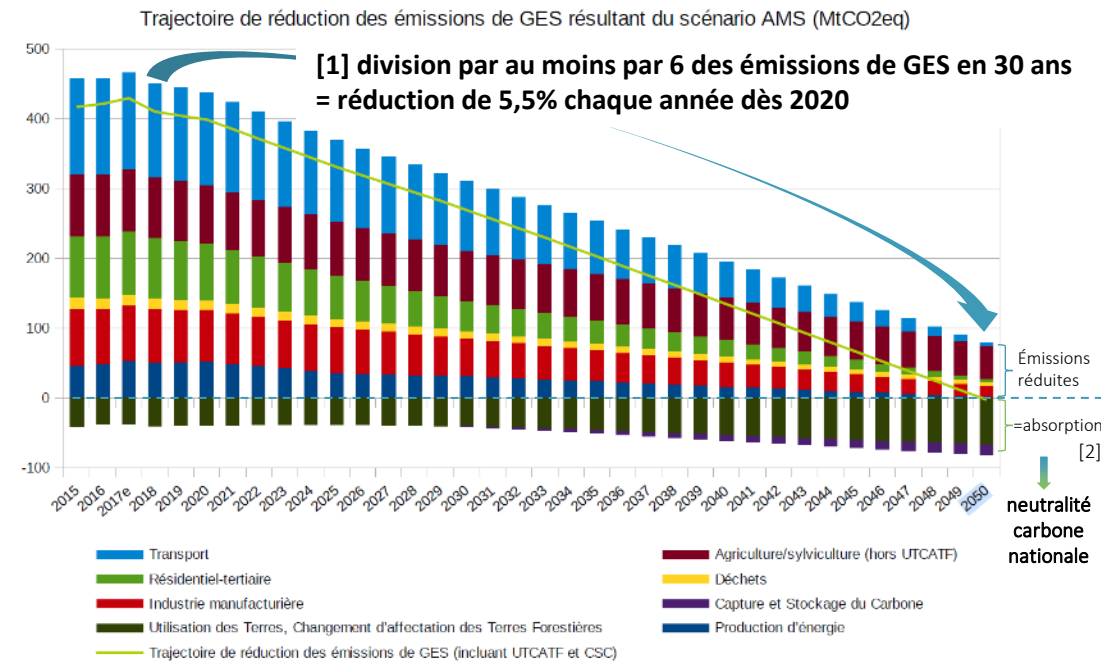
- D'une part des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (et donc de consommations d'énergie fossiles) dans tous les secteurs (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le développement de la séquestration carbone des sols et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à 2030 sont :

- **Transport** : -28% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -34% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle de la France en 2050



## Contexte régional : le SRADET Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire a élaboré son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) en application de l'article 10 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Il fixe les orientations relatives à l'équilibre du territoire régional, aux transports, à l'énergie, à la biodiversité ou encore aux déchets. Pour relever les défis de l'équilibre, de l'attractivité et de la durabilité, le SRADET propose quatre orientations stratégiques :

- Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée ;
- Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise ;
- Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée ;
- **Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.**

Ces orientations sont déclinées en vingt objectifs et quarante-sept règles générales qui, à travers leur mise en œuvre, traduisent une stratégie d'aménagement ambitieuse pour une région accueillante, rayonnante et responsable.

Le SRADET Centre-Val de Loire vise notamment à tendre vers :

- une réduction de **-50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030** par rapport à 2014, de -65 % d'ici 2040, et de -85 % d'ici 2050 conformément à la loi énergie climat.
- Une **réduction de 100 % les émissions de GES d'origine énergétique entre 2014 et 2050.**
- Une **diminution de la consommation d'énergie finale de -15% en 2030** par rapport à 2014, et de -43% en 2050.
- Pour l'énergie renouvelable, les moyens de production seront détenus au minimum à 15% (participation au capital) par des citoyens, collectivités territoriales et acteurs économiques locaux à l'horizon 2030. **Au total, l'ensemble de la production d'énergie renouvelable sera multiplié par sept entre 2014 et 2050.**





Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

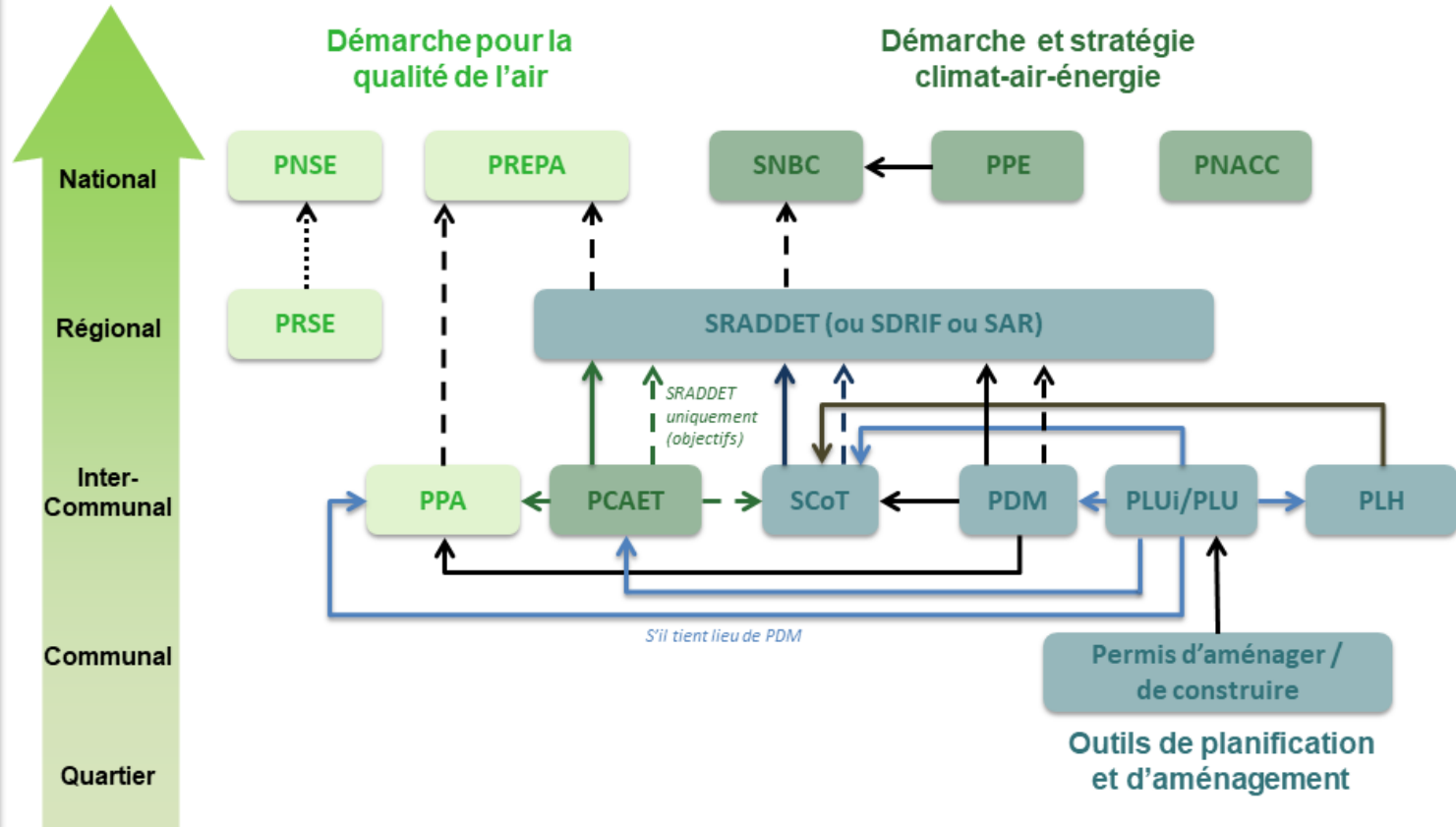
4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"



# Le PCAET est défini en cohérence avec les autres documents

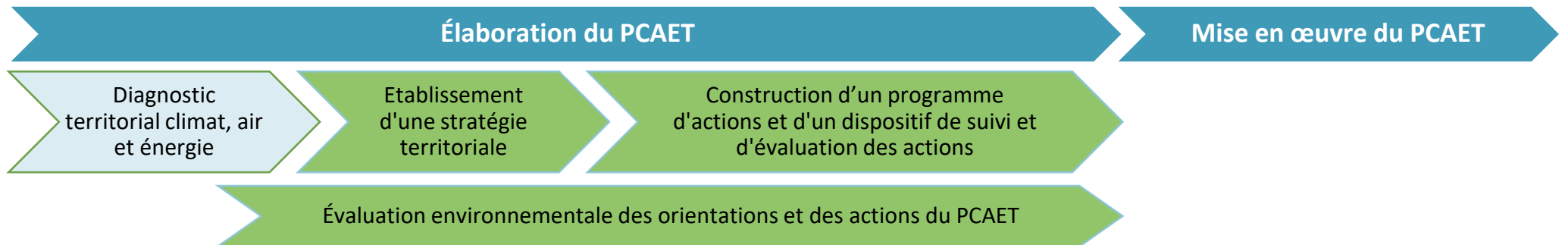
## Articulation avec les autres documents

- PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
- PDM : Plan de mobilité
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
- PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- PNSE : Plan National Santé Environnement
- PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
- PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- S3RENr : Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables
- SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires





Une méthodologie en 3 principales phases : diagnostic, stratégie et plan d'action



La planification territoriale du PCAET s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie puis programme d'action. Tout au long de cette planification a lieu une concertation afin de coconstruire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions de plan climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.
- Le plan d'action est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire.



## Un projet global, partagé et coconstruit

Le Plan Climat Air Énergie du territoire d'Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse s'est construit autour de différents temps forts, qui permettront d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- 1er juillet 2022 : séminaire de lancement du Plan Climat avec les élus
- 10 octobre 2022 : comité de pilotage #1 de validation du diagnostic territorial
- 8 novembre 2022 : atelier de partage des enjeux territoriaux avec les élus et acteurs du territoire
- 28 novembre 2022 : atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus
- 18-19-20 janvier 2023 : 5 ateliers de co-construction du programme d'actions avec les partenaires :
  - Habiter sur le territoire
  - Consommation et économie locale, industries du territoire
  - Utilisation durable des ressources du territoire
  - Agriculture et alimentation
  - Se déplacer
- 21 février 2023 : comité de pilotage #2 de validation de la stratégie territoriale et d'une première trame de programme d'actions
- 20 avril 2023 : réunion de travail interne sur les moyens de mise en œuvre du PCAET
- 27 avril 2023 : comité de pilotage #3 de validation du programme d'actions
- 22 mai 2023 : présentation du Plan Climat en conférence des maires
- 19 juin 2023 : premier conseil communautaire d'approbation du Plan Climat



## Sigles et acronymes

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Énergie	<b>PCAET</b>	Plan Climat Air Énergie Territorial
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone	<b>PM10</b>	Particules fines
<b>COVNM</b>	Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques	<b>PM2.5</b>	Particules Très fines
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires	<b>PNACC</b>	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>PPA</b>	Plan de protection de l'atmosphère
<b>EES</b>	Evaluation Environnementale Stratégique	<b>PPE</b>	Programmation Pluriannuelle de l'énergie
<b>ENR</b>	Énergies Renouvelables	<b>RSE</b>	Responsabilité sociétale des entreprises
<b>EPCI</b>	Etablissement public de coopération intercommunale	<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre	<b>SNBC</b>	Stratégie nationale bas carbone
<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat	<b>SO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Soufre
<b>GNV</b>	Gaz Naturel Véhicule	<b>SRADET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>HAP</b>	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques	<b>SRCAE</b>	Schéma régional Climat Air Énergie
<b>LTECV</b>	Loi de transition énergétique pour la croissance verte	<b>TEPCV</b>	Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
<b>N<sub>2</sub>O</b>	Protoxyde d'Azote	<b>TEPOS</b>	Territoire à Énergie Positive
<b>NO<sub>2</sub></b>	Dioxyde d'Azote		



## Unités : définition

**tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e ou téqCO<sub>2</sub>)** : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au dérèglement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO<sub>2</sub>. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

**tonnes de carbone** : une tonne de CO<sub>2</sub> équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO<sub>2</sub>) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> éq. / an).

**tonnes** : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

**GWh et MWh** : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

**tonnes équivalent pétrole (tep)** : c'est une autre unité que rencontrée pour mesure les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonnes équivalent CO<sub>2</sub> : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

*Présentation du territoire et chiffres clés* [Page 18](#)

*Synthèse des enjeux :*

➤ *Agriculture, sylviculture et espaces naturels* [Page 20](#)

➤ *Alimentation* [Page 21](#)

➤ *Transports et mobilité* [Page 22](#)

➤ *Industrie* [Page 23](#)

➤ *Habitat* [Page 24](#)

➤ *Tertiaire et économie locale* [Page 25](#)

*Remarque : le diagnostic complet est annexé à ce document.*

# I. Éléments clés du diagnostic





# Présentation du territoire : Communauté de communes Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse

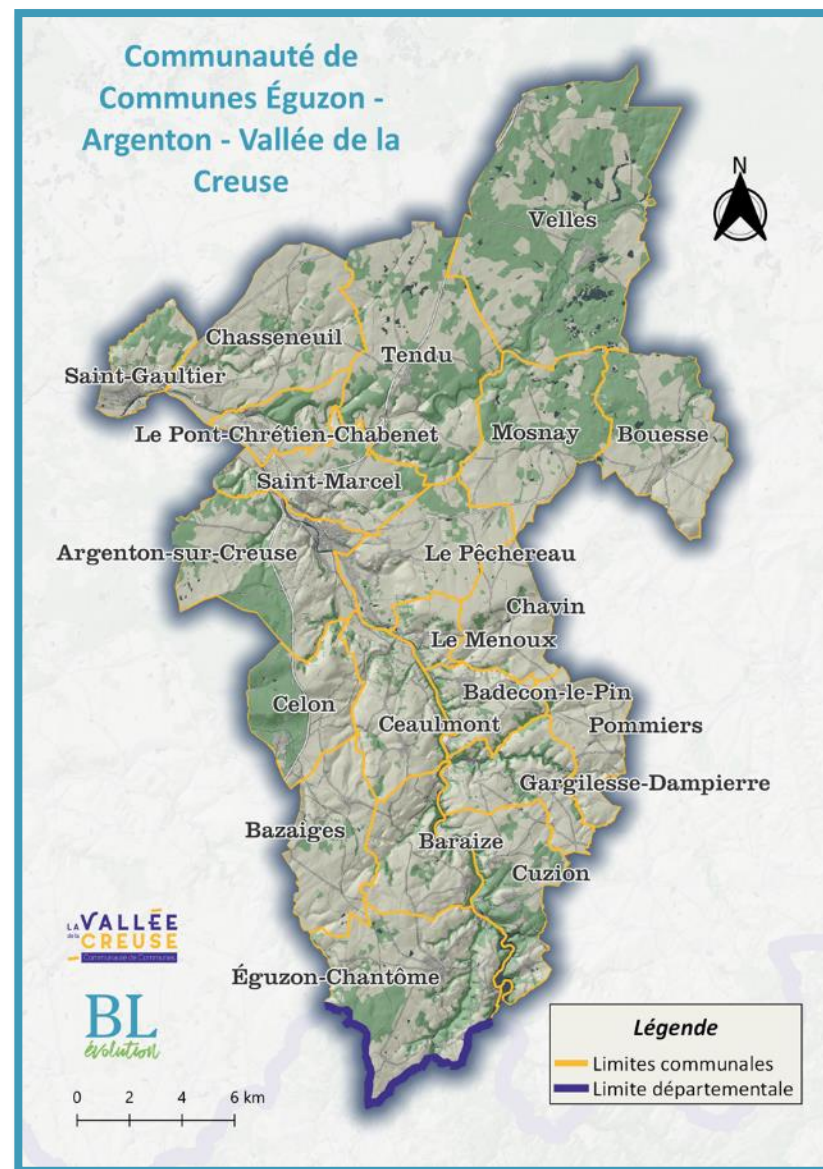
## 21 communes et près de 20 000 habitants

- La Communauté de Communes Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse (CCEAVC) se situe au sud du département de l'Indre (36), en région Centre-Val de Loire. Son territoire de 450 km<sup>2</sup> se découpe en 21 communes, dans lesquelles sont répartis près de 20 000 habitants. Au cœur du Berry, c'est un **territoire rural** qui se caractérise par son patrimoine historique et la présence de **nombreux espaces naturels** autour de la vallée de la Creuse.

## Trois pôles principaux sur le territoire

- Son siège est la ville d'**Argenton-sur-Creuse**, qui rassemble presque 5 000 habitants au centre du territoire de la CC. C'est une commune à dominante rurale dont le territoire est majoritairement couvert par des surfaces agricoles, naturelles et forestières, et qui est urbanisée autour de son centre historique à proximité de la Creuse. L'économie de la commune est essentiellement portée par l'activité tertiaire de services, commerces et équipements, et sa démographie est sur une tendance de baisse légère depuis les années 2000. Située à environ 30km de Châteauroux, Argenton-sur-Creuse est traversée par les axes ferroviaires et routiers (autoroute A20) reliant Paris à Toulouse.
- Si la partie est du territoire est un pôle à **dominante rurale**, la zone autour d'Argenton et le long des axes structurants comme l'autoroute ou la voie ferrée est un pôle **plus urbain**. A l'ouest se trouve un pôle plus marqué par **l'industrie** au niveau des indicateurs climat-énergie.

Chiffres clés CCEAVC (INSEE, 2018)	
Population	19 684 habitants
Densité de population	44 hab./km <sup>2</sup>
Superficie	452 km <sup>2</sup>
Nombre de communes	21
Nombre de logements	13 320
Nombre d'emplois	6 321





## Consommation d'énergie :

**CCEAVC : 37,7 MWh/habitant**

- Région : 27,5 MWh/habitant
- France : 24,9 MWh/habitant

## Indépendance énergétique du territoire :

La production d'énergie couvre 26% de l'énergie consommée



## Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

74% des énergies consommées sont des énergies fossiles

(France : 79%)



**Dépense énergétique** : 57M€ = 2 911€ / habitant / an



## L'évolution du climat à horizon 2050 :

- **+1,5°C en 50 ans** (période 1959-2009)
- **Jusqu'à +4,1°C à l'horizon 2071-2100** (RCP 8.5)

→ Un réchauffement plus marqué en été avec des vagues de chaleur et des sécheresses plus nombreuses.

*Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse thématique par secteur sont proposées. Elles permettent de poser les bases pour l'élaboration de la stratégie.*



## Emissions territoriales de gaz à effet de serre :

**CCEAVC : 13,6 tCO2e/habitant**

- Région : 6,7 tCO2e/habitant
- France : 7,0 tCO2e/habitant

- Transports routiers : 36% (Région 36%)
- Industrie : 26% (Région 13%)
- Agriculture : 24% (Région 13%)
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 13% (Région 31%)

**Estimation de l'empreinte carbone** : 9,4 tCO2e/habitant (objectif national 2050 : 2 tCO2e/habitant)



## Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 38% des émissions de gaz à effet de serre

## Spécificités du territoire

- Un territoire essentiellement couvert d'espaces agricoles, de grandes cultures, et de cultures bocagères, avec une importante filière d'élevage bovin
- De forts enjeux sur le secteur de la mobilité avec le passage d'un axe routier très fréquenté (A20), et un territoire structuré autour de la voiture
- Certains secteurs industriels fortement consommateurs et émetteurs, comme la fabrication de chaux ou de ciment



## Contexte

Le territoire présente un secteur agricole à dominante **bovine**, pour la viande ou pour le lait (essentiellement au sud). Certaines zones au nord sont tout de même orientées vers de **grandes cultures**, et beaucoup de **polyculture élevage** est présente sur le territoire. Les filières biologiques et agroécologiques sont peu présentes. Les forêts représentent 19% de la superficie du territoire, et séquestrent annuellement près de 35% des émissions brutes de GES.

## Chiffres clés climat-air-énergie



**2%** de la consommation d'énergie



**24%** des émissions de gaz à effet de serre



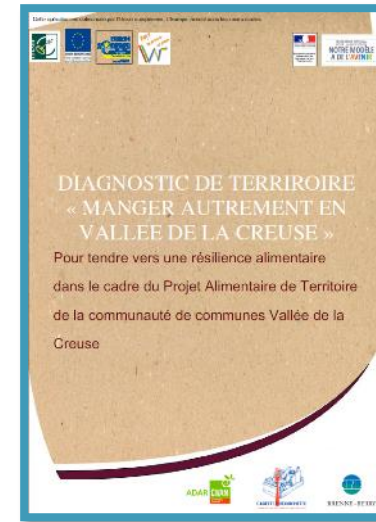
**99%** des émissions d'ammoniac, **29%** des émissions de  $PM_{10}$

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Couverture forestière sur 19% du territoire : surface favorable à la biodiversité, à la séquestration carbone, ressource en bois valorisable.</li> <li>▪ Un ratio de production / consommation toutes cultures confondues de 345%, et 95 % de la consommation actuelle pourrait en théorie être couverte par la production locale.</li> <li>▪ Des expérimentations sur des variétés de blé paysan, ou sur des alternatives à la paille, qui renforcent la résilience agricole.</li> <li>▪ Certains agriculteurs font partie du réseau Échophyto, pour réduire et améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires.</li> <li>▪ Présence de GIEE avec des objectifs sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, et de réduction des intrants de synthèse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une filière du bois très peu présente.</li> <li>▪ Plus fort nombre de vaches par communes de la région, fortement émettrices de méthane (d'où la part importante de l'agriculture dans les émissions de GES).</li> <li>▪ Une faible part de l'agriculture biologique (moitié plus faible que la moyenne nationale).</li> <li>▪ Une population agricole en fort déclin (31 % des agriculteurs âgés de + de 60 ans), et des problématiques de reprise des exploitations par de nouveaux arrivants.</li> <li>▪ Tendance à l'agrandissement des exploitations, perte de haies, et perte du paysage bocager.</li> <li>▪ Peu de label ou de valorisation du travail des agriculteurs, sur leurs façons de travailler et leur impact sur l'environnement.</li> <li>▪ Un secteur agricole fortement vulnérable face aux changements climatiques, diminuant les rendements et rendant les conditions plus difficiles pour le bétail et les agriculteurs.</li> </ul>
<h3>Enjeux</h3>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et lutte contre l'artificialisation des sols (inscrit dans le SCoT : DOO p.47 et 52).</li> <li>▪ Déploiement des pratiques agroécologiques.</li> <li>▪ Accompagnement à la création et à la transmission des exploitations agricoles.</li> <li>▪ Développement d'une filière bois locale et durable, notamment autour du bois bocager.</li> <li>▪ Un secteur agricole qui doit se préparer et s'adapter aux dérèglements climatiques.</li> </ul>



## Contexte

Le territoire est engagé dans un **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**. Ce PAT a pour objectifs d'augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits agricoles locaux, d'identifier les marges de manœuvre pour faire évoluer ce potentiel, et d'identifier les réseaux d'acteurs locaux pour initier une dynamique territoriale autour du projet.






Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un PAT dynamique qui fonctionne bien, avec un comité de pilotage qui se retrouve régulièrement.</li> <li>▪ Création d'un espace de dialogue autour de l'alimentation entre la CCEAVC et le Pays de la Châtres.</li> <li>▪ Présence de plusieurs jardins partagés à Argenton et Éguzon, et travail d'une école avec les jardins partagés de la Grenouille et un verger pédagogique.</li> <li>▪ Accompagnement du collège St Exupéry d'Éguzon sur la thématique du gaspillage alimentaire.</li> <li>▪ Présence de nombreux marchés hebdomadaires, de groupements d'achats (Acoudéo), de potagers qui proposent des paniers de légumes, de ventes directes, de magasins de producteurs, et de petites épiceries.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Malgré une prise de conscience de la problématique du gaspillage alimentaire dans les cantines, encore beaucoup de travail nécessaire avant d'arriver à des actions concrètes.</li> <li>▪ Moins d'un quart de l'approvisionnement des cantines est d'origine locale.</li> <li>▪ Une seule plateforme dans l'Indre (Cagette et fourchette) faisant un lien direct entre producteurs et consommateurs.</li> </ul>

<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider la réalisation du plan d'action du PAT, et pérenniser les actions engagées.</li> <li>▪ Systématiser les réflexions autour de l'approvisionnement local des cantines, et le gaspillage alimentaire.</li> <li>▪ Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits agricoles locaux (objectif principal du PAT).</li> </ul>
---------------	--

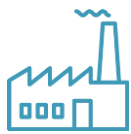
## Contexte

Le secteur de la mobilité repose essentiellement sur la voiture : 40% des ménages possèdent au moins 2 voitures et presque 85% des trajets domicile-travail sont faits en voiture. Les principaux flux domicile-travail sur le territoire utilisent l'autoroute A20, véritable colonne vertébrale du territoire, à destination du territoire du SCoT Castelroussin. Ces éléments font de ce secteur qui repose quasi exclusivement sur les produits pétroliers le premier consommateur d'énergie et émetteur de GES.

## Chiffres clés climat-air-énergie

-  **50%** de la consommation d'énergie
-  **36%** des émissions de gaz à effet de serre
-  **76%** des émissions d'oxydes d'azote

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certaines orientations du SCoT (DOO p.29 et 30) à la hauteur des enjeux climatiques : limitation des flux et distances parcourues, structuration d'une offre alternative cohérente, ré imagination de la place de la voiture individuelle, développement du ferroviaire.</li> <li>▪ Une labellisation « territoire vélo » délivrée par la fédération française de cyclotourisme.</li> <li>▪ Un projet de piste cyclable et des voies vertes, notamment une qui part de la gare.</li> <li>▪ Plus de 1000 km de sentiers balisés pour les touristes et locaux dans la Vallée de la Creuse.</li> <li>▪ Développement des aires de covoiturage et incitation à la pratique (une dans la zone industrielle des Narrons, un projet à St-Gaultier et à Bazaiges).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une part modale très importante de la voiture (85%), et des modes actifs très peu plébiscités (5,7% de part modale marche, 0,7% vélo).</li> <li>▪ Un territoire structuré autour de l'utilisation de la voiture, avec 68% des actifs qui travaillent en dehors du territoire (SCoT T1 p.283), essentiellement vers Châteauroux. 1 100 actifs empruntent quotidiennement l'autoroute A20 ou la RN920 afin de rejoindre leurs lieux de travail à Châteauroux.</li> <li>▪ Certaines orientations du SCoT favorisent le développement de l'autoroute et des axes routiers principaux, et donc une augmentation des flux (DOO p.27 et 28)</li> <li>▪ L'autoroute est un axe qui « permet aux actifs de résider plus loin de leurs lieux de travail » et qui « conditionne les habitudes de vie » (SCoT T1 p.281). Une hausse du trafic de 10% en 6 ans sur l'autoroute.</li> <li>▪ Malgré des projets, les aires de covoiturage restent peu nombreuses et excentrées.</li> <li>▪ L'offre de transports en autocar est faible, et peu adaptée aux actifs désirant se rendre à Châteauroux.</li> </ul>
<h3>Enjeux</h3>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des distances parcourues, notamment vis-à-vis du nombre d'actifs empruntant l'autoroute quotidiennement, réduction de l'autosolisme.</li> <li>▪ Amélioration de l'offre et des réseaux de transports en commun, notamment vis-à-vis des actifs à destination de Châteauroux.</li> <li>▪ Développement des mobilités actives dans un territoire rural, notamment des pistes cyclables pour les déplacements du quotidien.</li> <li>▪ Développement d'aires de covoiturage officielles dans des positions stratégiques du territoire, mutualisation des déplacements.</li> <li>▪ Déploiement de véhicules bas-carbone.</li> </ul>



## Contexte

Le secteur industriel représente 18,5% des emplois du territoire. La construction aéronautique représente 21% des emplois industriels, les transports 14%, et l'agroalimentaire 11%. L'économie marchande et industrielle est identifiée par le SCoT comme « **locomotive du territoire**, susceptible de constituer un effet de levier économique ». Les deux pôles industriels principaux sont les industries **alimentaires**, et l'industrie **aéronautique** de sous-traitance. Les pôles industriels se trouvent essentiellement présents à Argenton et au Pêchereau.

## Chiffres clés climat-air-énergie



**13%** de la consommation d'énergie



**26%** des émissions de gaz à effet de serre



**39%** des émissions de composés organiques volatils

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un secteur qui permet de faire rayonner le territoire jusqu'à l'international.</li> <li>▪ Un secteur source de nombreux emplois et savoirs faire locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une forte dépendance de l'industrie aux énergies fossiles : 65% de la consommation d'énergie du secteur provient des produits pétroliers, 11% du gaz.</li> <li>▪ La présence historique d'industries de traitement du calcaire (fabrication de chaux et de ciment), dont les procédés sont fortement consommateurs d'énergie et émetteurs de GES.</li> <li>▪ Part importante des emplois pour la construction aéronautique, secteur amené à évoluer fortement avec des risques de baisse d'activité.</li> </ul>
<h3>Enjeux</h3>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réinvention de certains secteurs phares du territoire (agroalimentaire, aéronautique) pour faire face aux enjeux environnementaux actuels.</li> <li>▪ Dynamisation des activités économiques de proximité, pour augmenter le nombre d'emplois territoriaux et diminuer les besoins de déplacements extraterritoriaux.</li> <li>▪ Accueil de filières industrielles durables pouvant s'inscrire au cœur du projet de transition écologique du territoire.</li> <li>▪ Décarbonation de l'énergie et des procédés utilisés par les industries du territoire.</li> </ul>



## Contexte

Le parc résidentiel sur le territoire est en majorité composé de logements anciens (59% avant 1970 et 19% avant 1919), qui sont par conséquent énergivores. De plus, presque la moitié des logements du territoire repose sur les énergies fossiles pour le chauffage (31% au gaz, 13% au fioul).

## Chiffres clés climat-air-énergie



**25%** de la consommation d'énergie



**9%** des émissions de gaz à effet de serre



**66%** des émissions de dioxyde de soufre et de  $PM_{2.5}$ ,

**54%** de composés organiques volatils, **47%** de  $PM_{10}$

### Atouts

- Une OPAH lancée en 2019 avec 55 dossiers traités en 2020, et 57 dossiers déposés en 2020 pour MaPrimeRénov.
- Un Conseil d'Orientation Énergétique du Patrimoine qui a étudié 42 bâtiments : étude préliminaire sur les économies d'énergie possibles
- Près de 71% de propriétaires, pouvant potentiellement porter la rénovation énergétique de leur résidence.
- Un remplacement progressif des chaudières au fioul (-34% sur 2006-2018), en grande partie responsable de la bonne trajectoire d'émissions du secteur.
- Démarche ÉchoBat entre le PNR Brenne et la CCEAVC.
- Existence d'un guide réalisé par le PNR Brenne et le Cerema sur la [rénovation énergétique de l'habitat ancien en Centre-Val de Loire](#).
- Des savoirs faire locaux à proximité pour les matériaux biosourcés : panneaux de paille compressée à Neuvy Pailloux, isolants à base de roseaux des étangs de Brenne.
- Le SCoT prévoit : d'agir sur l'artificialisation des sols, sur la densité de l'habitat (dents creuses, intensification, mobilisation du logement vacant), sur la non-production de logements vacants supplémentaires, sur la réhabilitation du parc existant, et plus généralement sur des actions sur l'habitat pour lutter contre le changement climatique.

### Faiblesses

- Le territoire compte une part importante de logements anciens voire très anciens.
- La part du parc privé potentiellement indigne du territoire (9,6%) est supérieure à celle de l'Indre (6,7%).
- Près de la moitié des chauffages sont au gaz ou au fioul.
- Environ 12% de logements vacants (1 500, +28% sur 1999-2013, avec 5 communes qui hébergent plus de 65% de la vacance du territoire).
- Une très large majorité de maisons individuelles (88%). Avec des performances énergétiques souvent moins élevées qu'en collectif (plus de pertes énergétiques) et des surfaces par personne souvent plus importantes à chauffer, les maisons consomment plus d'énergie.
- Le SCoT prévoit une baisse du nombre moyen de personnes par ménage, et une augmentation du nombre de résidences secondaires.
- Une forte exposition au risque retrait-gonflement des argiles qui va s'accroître avec l'augmentation du nombre et de l'intensité des sécheresses.

### Enjeux

- Amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti, et rénovation de l'habitat diffus (dans les zones rurales).
- Substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des énergies renouvelables et bas-carbone.
- Sobriété dans les usages énergétiques des logements, augmentation du nombre de personnes par surface habitable.
- Actions sur la perméabilisation des sols.
- Développement de la filière de la rénovation et formation d'artisans, développement de filières locales de matériaux biosourcés (par exemple inspirées des filières des territoires voisins).



## Contexte

Le tertiaire représente près de **2/3 des emplois** présents sur le territoire. Ces emplois sont présents majoritairement autour du **pôle principal d'Argenton** (40% de l'emploi du territoire), pôle complété par trois pôles secondaires : 35% des emplois sont répartis entre Saint-Gaultier, Le Pêchereau, et Éguzon. Au total la **moitié nord** du territoire comprend 80% des emplois. En dehors de l'industrie, l'économie locale se compose de l'économie **présentielle**, de l'économie de la **santé**, de l'économie **publique**, et enfin des économies agricoles.

## Chiffres clés climat-air-énergie – secteur tertiaire



**8%** de la consommation d'énergie



**3%** des émissions de gaz à effet de serre



**19%** des émissions de dioxyde de soufre

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un secteur qui consomme majoritairement de l'électricité, énergie peu carbonée en France.</li> <li>▪ De nombreux artisans du bâtiment présents sur le territoire, atout pour le développement des rénovations.</li> <li>▪ 11% des actifs travaillent dans le public : bâti plus facilement renouvelable que d'autres bâtiments, avec des leviers d'actions pour les acteurs publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Moins d'emplois dans le tertiaire disponibles sur le territoire que dans le Pays Castelroussin. Cela favorise le phénomène de périurbanisation, et les déplacements extraterritoriaux quotidiens des actifs travaillant à Châteauroux.</li> <li>▪ Seulement 44 actifs dans le secteur des énergies (distribution et renouvelable), soit moins de 1% des actifs locaux.</li> </ul>

<h3>Enjeux</h3>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dynamisation des activités économiques de proximité, pour augmenter le nombre d'emplois territoriaux et diminuer les besoins de déplacements extraterritoriaux</li> <li>▪ Développement du secteur de l'énergie renouvelable</li> <li>▪ Décarbonation de l'énergie utilisée, notamment pour le chauffage</li> </ul>
-----------------	--

*Introduction : contexte et rappels  
réglementaires*

Page 27

*Méthodologie*

Page 29

*Partie 1 : Vision stratégique Climat-Air-Énergie*

Page 31

*Partie 2 : Trajectoire climat-air-énergie*

Page 35

*Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par  
thématique*

Page 42

Annexes disponibles :

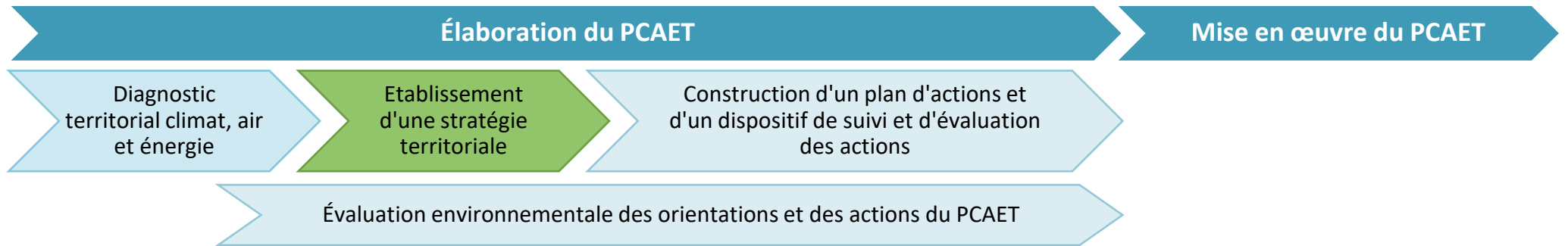
- *Trajectoires prospectives (tendancielles, réglementaires, trajectoires recommandées par le GIEC : +1,5°C et 2°C)*
- *Coconstruction de la vision stratégique (scénarios proposés et résultats)*
- *Objectifs chiffrés détaillés (pour le cadre de dépôt)*

## II. Stratégie climat- air-énergie pour le territoire d'Éguzon- Argenton-Vallée de la Creuse





## Elaboration du PCAET



La stratégie territoriale s'appuie les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire (validation du diagnostic en comité de pilotage, atelier de partage des enjeux du diagnostic avec les élus et acteurs, atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus).

Ainsi la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.



Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

*Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »*

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2026 et 2029**). Les objectifs réglementaires détaillés se trouvent en annexe.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Pour chacune des 5 thématiques suivantes :

1. **Agriculture et alimentation,**
2. **Habiter sur le territoire,**
3. **Se déplacer,**
4. **Utilisation durable des ressources du territoire,**
5. **Consommation et économie locale, industries du territoire,**

plusieurs objectifs ou axes principaux ont été proposés aux élus du territoire lors d'une réunion de travail, eux-mêmes déclinés en 3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes : **scénario tendanciel, scénario territoire en transition et scénario territoire pionnier** (voir les scénarios proposés pour chaque objectif en annexe 2).

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel max – voir les trajectoires du territoire), les élus ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire. Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi).

L'objectif de ces différents scénarios de **permettre d'adopter une approche prospective du territoire sur les enjeux climat-air-énergie afin construire collectivement une ambition à moyen et long termes pour le territoire.**

Ainsi, cette stratégie donne un cadre, une vision, pour le territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.

Dans la partie 1 est déclinée la **vision stratégique retenue pour chaque thématique**, et les différents objectifs « chapeaux ».

La somme de chacun des scénarios choisis (relatif à chacune des thématiques ci-contre) a permis de **dessiner la trajectoire climat-énergie-air du territoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.**

Cette trajectoire climat-énergie-air du territoire est décrite dans la partie 2.

Enfin dans la partie 3 sont déclinés les **objectifs chiffrés correspondants à la vision stratégique : objectifs du secteur concerné et objectifs opérationnels.**



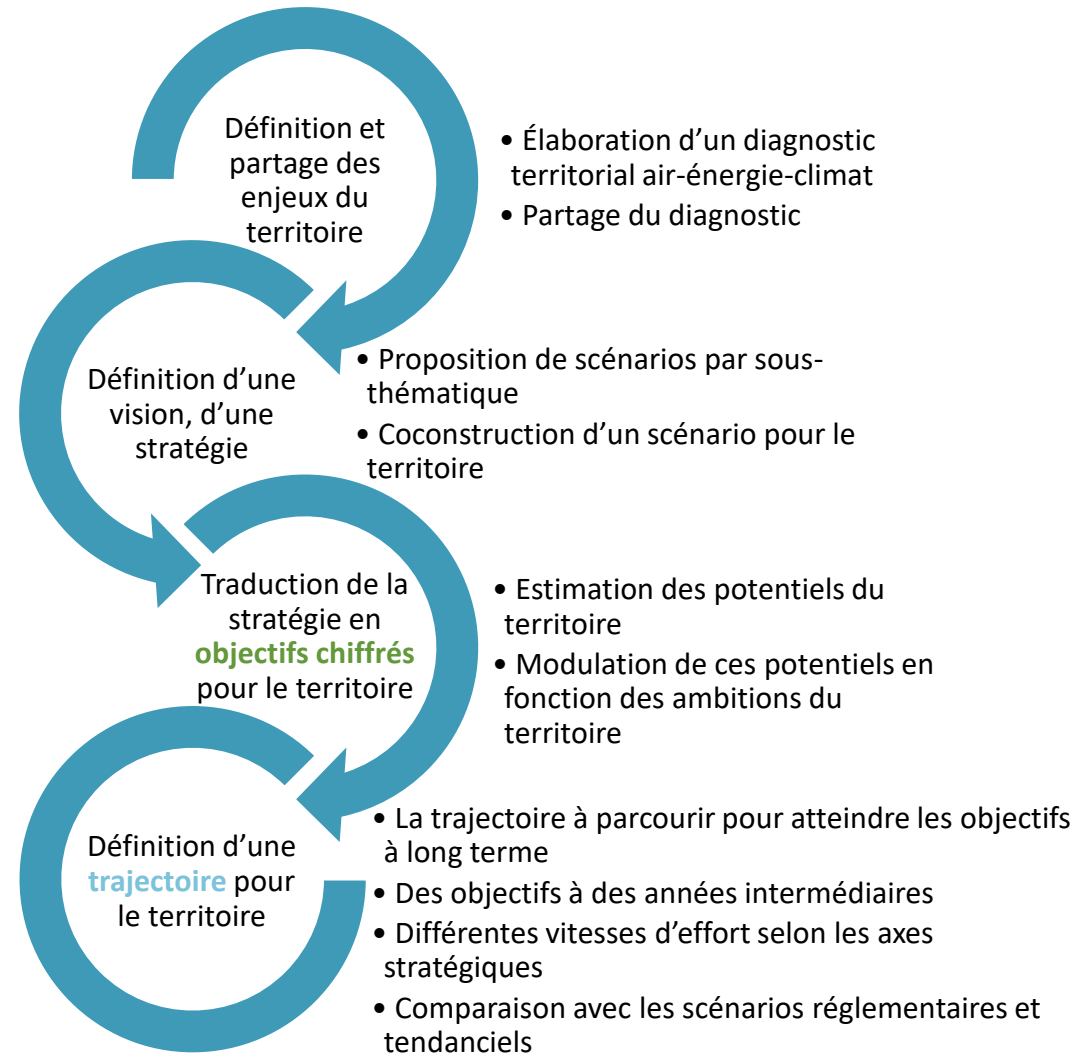
# Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



**Objectifs chiffrés globaux** (réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)  
 +  
**Objectifs opérationnels**  
 pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)

## Partie 1 : Vision stratégique Climat-Air-Énergie pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse





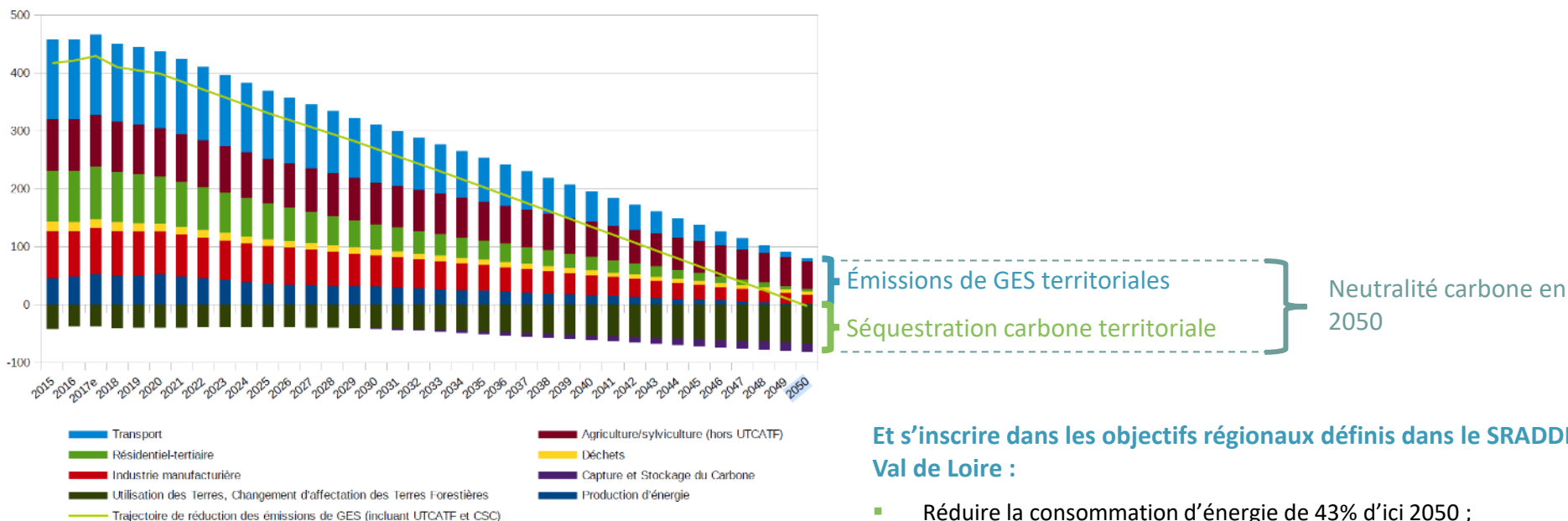
# Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050

## Objectifs nationaux :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- **33% d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie
- **Neutralité carbone à 2050.**

La Stratégie Nationale Bas Carbone donne des **objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à 2015 :

- **Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)



## Et s'inscrire dans les objectifs régionaux définis dans le SRADDET Centre Val de Loire :

- Réduire la consommation d'énergie de 43% d'ici 2050 ;
- Atteindre 100% de la consommation d'énergie couverte par la production d'énergie renouvelable d'ici 2050 (biomasse, puis éolien, puis biogaz) ;
- 15% des moyens de production d'énergies renouvelables détenu par des acteurs locaux ;
- Réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2014 et de 85% en 2050.



# Vision stratégique pour le territoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse déclinée en 5 axes stratégiques

Le territoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse vise une **ambition forte en matière d'action climatique, en s'appuyant sur des dynamiques déjà entamées à l'échelon local.**

Sur ce territoire rural à dominante agricole, la transition écologique est nécessairement **collective**, avec les habitants et les acteurs du territoire, en particulier sur des enjeux clés comme l'alimentation et l'eau. Elle **bénéficie à l'environnement et à la qualité de vie, et va de pair avec les actions sociales**, notamment en matière d'habitat et la mobilité.

En ligne avec les objectifs nationaux et régionaux, Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse **s'empare des enjeux climat-air-énergie en offrant des solutions concrètes aux habitants et acteurs du territoire.**



## I. Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une sobriété dans les usages

Une **filière de la rénovation énergétique** est solidifiée sur l'ensemble du territoire, y compris dans les communes les plus rurales. Les économies d'énergie réalisées collectivement permettent de baisser la **précarité énergétique**, et l'ensemble du territoire est sensibilisé à la **culture de la sobriété.**



## II. Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée

Le territoire jouit de nombreuses ressources naturelles préservées et valorisées grâce à une **gouvernance collective autour de la ressource en eau**, la structuration de la filière bois pour la forêt et le bocage et une maîtrise du **développement des énergies renouvelables.**



## III. Des mobilités plus actives et collectives adaptées aux disparités territoriales

Un panel de solutions de mobilités interconnectées permet de couvrir l'ensemble des zones du territoire : l'accessibilité aux services de transport dont **l'axe ferroviaire préservé**, le développement du **covoiturage** et la facilitation de la **marche et du vélo** (dont le vélo à assistance électrique) dans les pôles plus urbanisés.



## IV. Une consommation alimentaire locale et une agriculture plus résiliente

Une forte dynamique territoriale est structurée pour augmenter la part de **produits locaux et durables** dans sa consommation, en développant notamment l'offre et les débouchés, en circuits courts et de proximité. **La reconnaissance de la qualité des produits, la préservation des sols et des pâturages, et l'organisation collective des agriculteurs face aux aléas climatiques** permet de pérenniser l'activité agricole, de freiner la déprise agricole et d'attirer de nouveaux exploitants exemplaires.



## V. Une économie plus circulaire et des savoir-faire locaux renforcés par la transition écologique

L'augmentation du réemploi et la récupération réduisent les déchets et font émerger des structures locales. Le développement économique est encouragé par la **filière d'éco-rénovation émergente** (artisans, producteurs et fabricant de biomatériaux, réemploi de matériaux de construction...). Les industries locales montrent l'exemple en termes de pollution atmosphérique et d'efficacité énergétique.



## 4 objectifs « chapeaux » pour le territoire

- **Contribuer à l'atténuation du dérèglement climatique et à l'atteinte de la neutralité carbone**
  - **Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 31% d'ici 2030** par rapport à 2018 et de 80% d'ici 2050.
  - 48% des émissions de gaz à effet de serre territoriales séquestrées d'ici 2030 pour que le territoire participe à la neutralité carbone ; **d'ici 2050 la séquestration carbone dépasse les émissions de gaz à effet de serre du territoire.**
- **S'adapter localement à un climat dérèglé : anticiper les impacts du climat et leur imprévisibilité pour adapter les activités et usages locaux, en particulier sur la ressource en eau.**
- **Préserver une bonne qualité de l'air**
- **Renforcer la maîtrise de l'énergie en réduisant les consommations d'énergie et en maîtrisant le développement des productions d'énergie issues de ressources locales et renouvelables**
  - **Baisse des consommations d'énergie de 20% d'ici 2030** et de 56% d'ici 2050.
  - En 2028, la production locale d'énergie renouvelable (hors barrages) représente **un tiers de la consommation d'énergie du territoire.**

*Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillés en partie 2 (page suivante).*



## Partie 2 : Trajectoire Climat-Air-Énergie pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse





# Quelle marge de manœuvre pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse ?

**Comparaison avec les potentiels du territoire** (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

**1. La trajectoire tendancielle :** Poursuite des tendances observées sur 2008-2018, secteur par secteur. La tendance pour l'industrie a été prise constante : ce secteur est dépendant d'un acteur industriel principal, or au vu de la reprise prochaine d'une forte activité l'hypothèse de la poursuite des baisses observées n'a pas été retenue. La trajectoire tendancielle est théorique et ne peut être prise pour acquis sans réelle action sur les secteurs concernés.

**2. La trajectoire réglementaire :** Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV). La LTEVC fixe des objectifs par rapport à 2012 et la SNBC par rapport à 2015, or l'année de référence du PCAET EAVC étant 2018 un

calcul a été fait pour rapporter ces objectifs à 2018. Pour les secteurs où une réduction a été forte dans le passé (industrie et résidentiel) cela fait donc apparaître des taux annuels positifs, mais cela ne reflète pas une volonté réglementaire d'augmenter les consommations d'énergie / émissions de GES.

**3. Le « Potentiel Max » du territoire :** Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

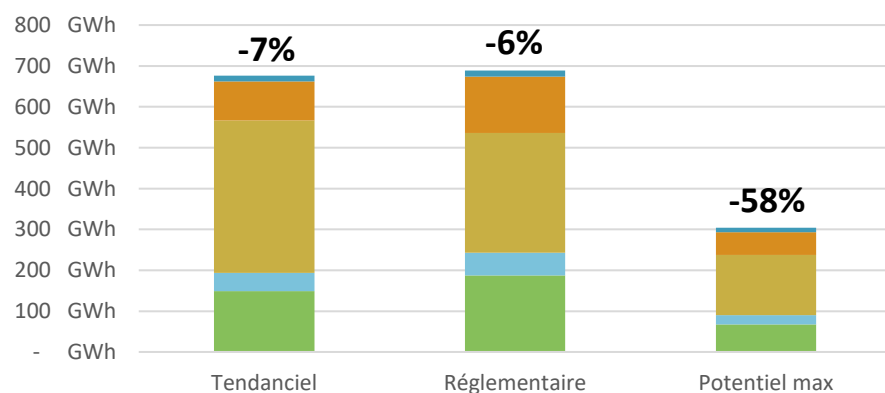
Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels max sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

**Cette comparaison montre que le territoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse a le potentiel de s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.**

Ainsi la trajectoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et LTECV).



Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios (référence 2018)

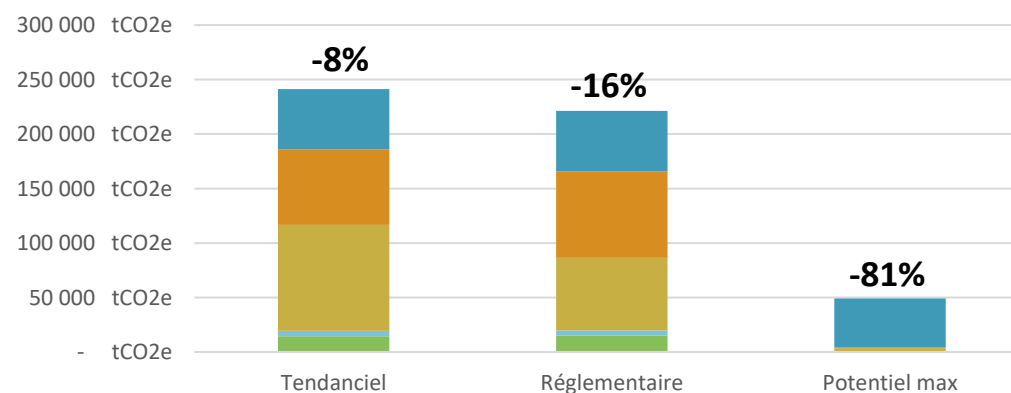


■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier ■ Industrie ■ Agriculture

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) d'Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios (référence 2018)



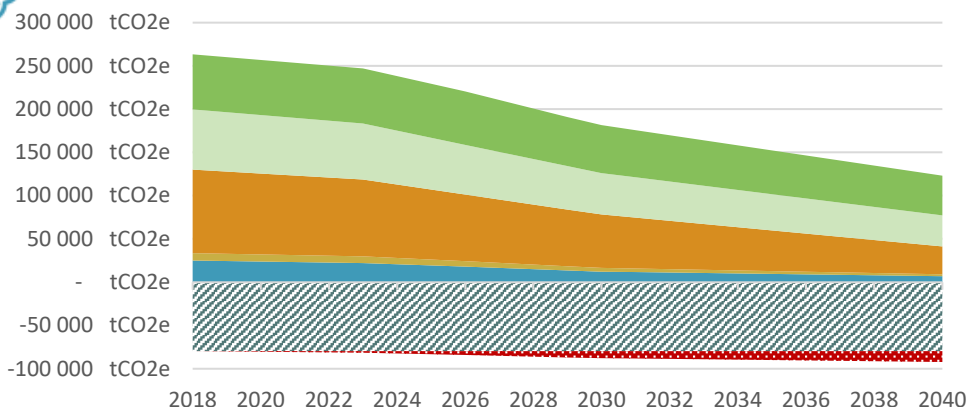
■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier ■ Industrie ■ Agriculture



# Trajectoire Climat-Énergie à 2040 pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)

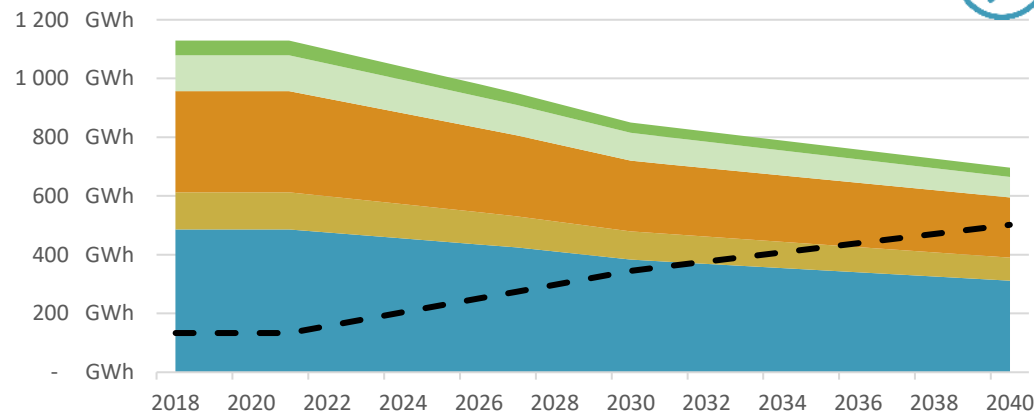


■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier  
 ■ Industrie ■ Agriculture ■ Séquestration Forestière  
 ■ Agroforesterie

Secteur	2018-2030	TCAM* 2018-2030	Objectifs réglementaires**
Résidentiel	-51%	-5,8%	-4,2%
Tertiaire	-49%	-5,5%	-4,7%
Transport routier	-36%	-3,6%	-3,0%
Industrie	-31%	-3,1%	1,1%
Agriculture	-13%	-1,2%	-1,2%
<b>Total</b>	<b>-31%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-1,4%</b>



Consommations d'énergie (trajectoire visée)



■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Transport routier  
 ■ Industrie ■ Agriculture ■ Production ENR

Secteur	2018-2030	TCAM* 2018-2030	Objectifs réglementaires**
Résidentiel	-19%	-1,7%	0,1%
Tertiaire	-15%	-1,4%	-0,4%
Transports	-27%	-2,6%	-2,0%
Industrie	-1%	-0,1%	3,1%
Agriculture	-17%	-1,6%	-1,5%
<b>Total</b>	<b>-20%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-0,5%</b>

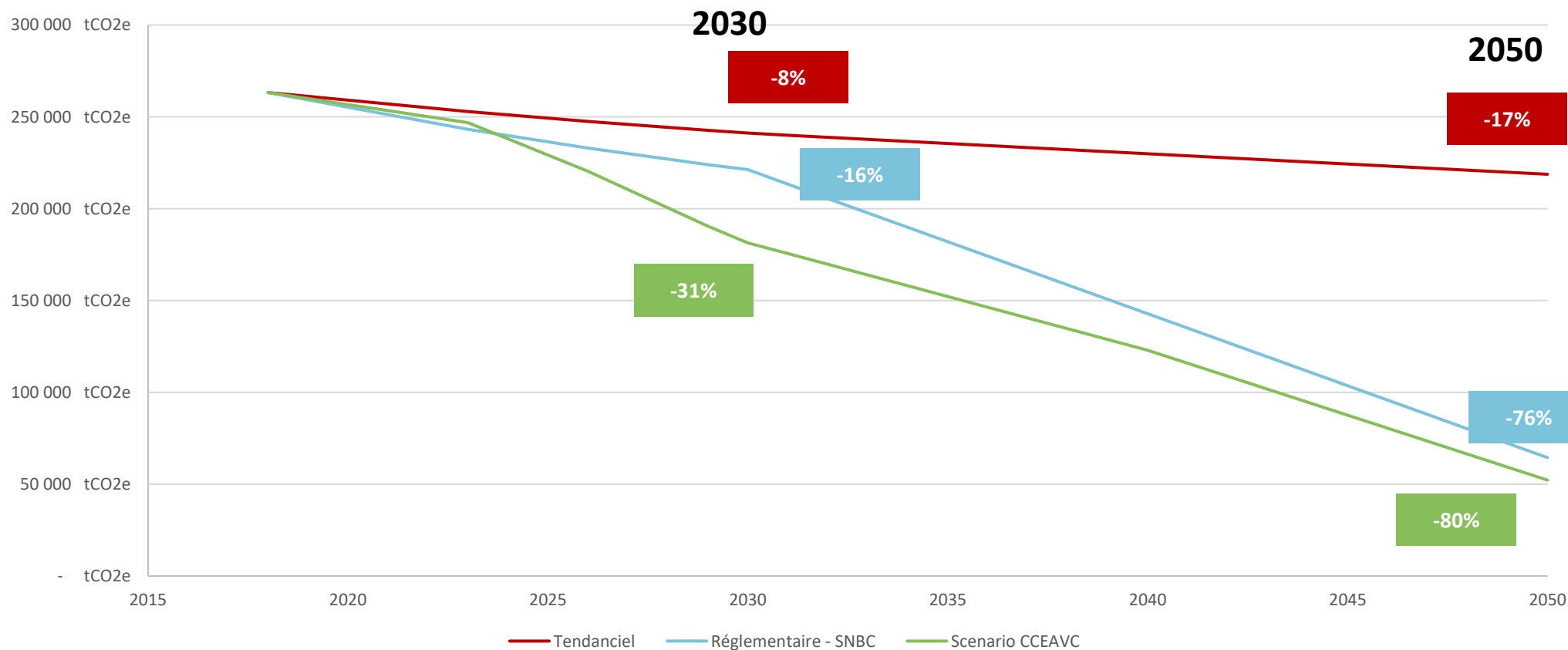
- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition va au-delà du réglementaire : c'est le cas pour presque tous les secteurs, en dehors de l'agriculture. Pour ce secteur l'ambition choisie se conforme à la réglementation.
- En lien avec les [objectifs « chapeaux »](#), le graphique de gauche présente les objectifs de préservation de la séquestration forestière et d'augmentation de la séquestration par agroforesterie. Le graphique de droite présente quant à lui les objectifs de production d'énergie renouvelable tous vecteurs énergétiques confondus.
- Certains objectifs réglementaires sont positifs : l'explication se trouve page précédente, dans la section « trajectoire réglementaire ».



# Trajectoire Climat à 2050 pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse



Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la SNBC appliqués au territoire – Émissions de gaz à effet de serre - Objectifs par rapport à 2018



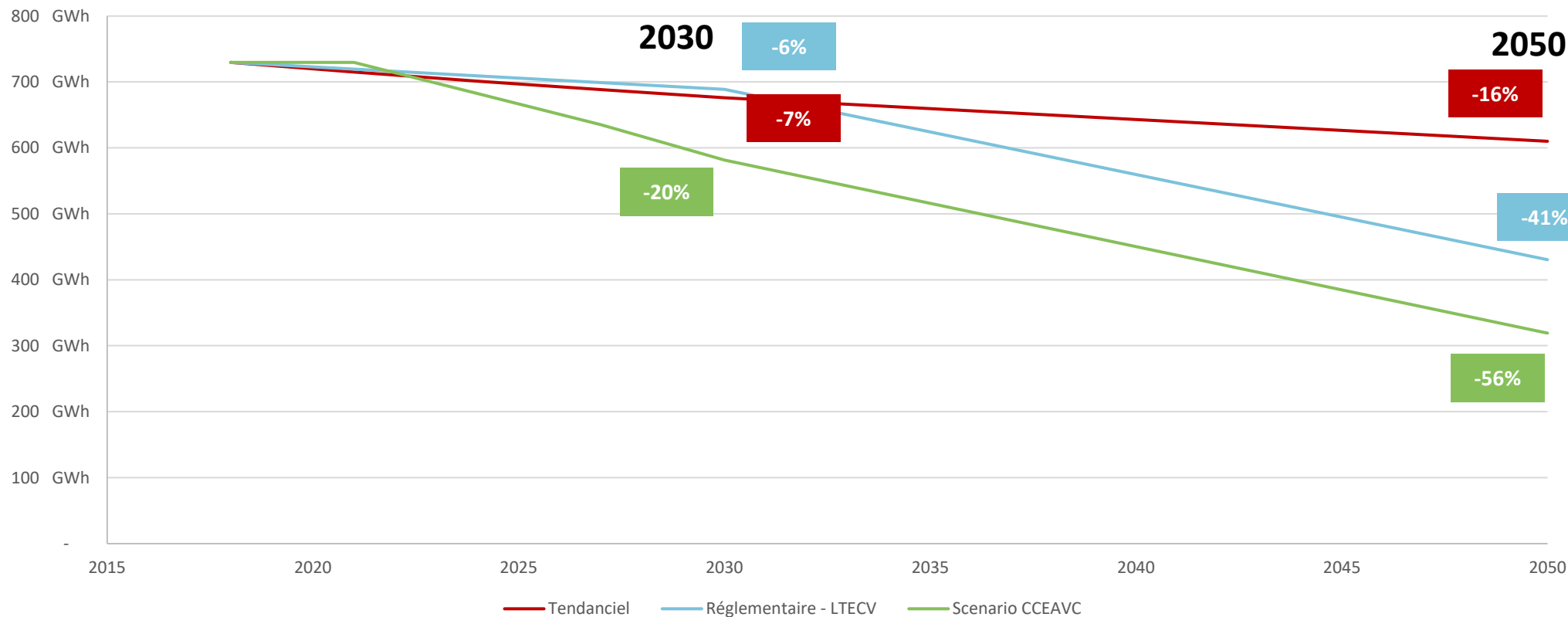
- Ce graphique compare trois trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour le territoire : la trajectoire tendancielle (poursuite des tendances actuelles théorique et non garantie en l'absence d'action), la trajectoire réglementaire (issue de la Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC), et la trajectoire choisie par le territoire.
- Le territoire vise une **trajectoire plus ambitieuse** que la réglementation avec des efforts plus importants initiés avant 2030, afin de créer une forte dynamique de transition.



## Trajectoire Énergie à 2050 pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse



Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la LTECV appliqués au territoire – **Consommations d'énergie** – Objectifs par rapport à 2018



- Ce graphique compare trois trajectoires de consommations d'énergie pour le territoire : la trajectoire tendancielle (poursuite des tendances actuelles théorique et non garantie en l'absence d'action), la trajectoire réglementaire (issue de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte – LTECV), et la trajectoire choisie par le territoire.
- Comme pour les émissions de gaz à effet de serre le territoire vise une **trajectoire plus ambitieuse** que la réglementation avec des efforts plus importants initiés avant 2030, afin de créer un forte dynamique de transition.



# Trajectoire Qualité de l'air à 2030 pour Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse

## Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

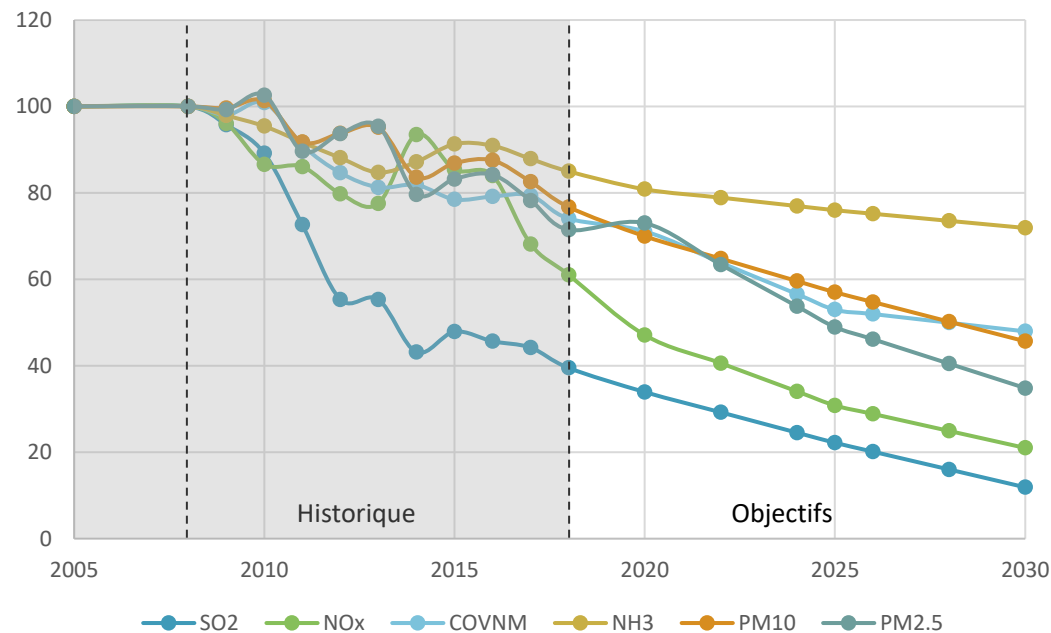
- Au niveau national, le PREPA (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques) fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, **en prenant 2005 comme année de référence**. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.
- Le tableau et le graphique donnent les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2005 définis par le PREPA, et les objectifs définis pour la stratégie d'Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse.
- De nombreuses mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). A cela s'ajoutent des actions complémentaires comme le remplacement des systèmes de chauffage au bois non performants. L'atteinte des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre permet donc au territoire de viser les objectifs ci-contre.
- Certains polluants comme les composés organiques volatils (COVNM) ne respectent pas encore les objectifs du PREPA. Des actions structurantes doivent donc être considérées pour des secteurs clés comme l'industrie et le résidentiel (respectivement 40% et 54% des émissions en 2018).

Objectifs de réduction de émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>x</sub>	COVNM	NH <sub>3</sub>	PM <sub>10</sub>	PM <sub>2,5</sub>
<b>Obj. PREPA 2030</b>	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%
<b>Obj. Éguzon – Argenton – Vallée de la Creuse 2030</b>	<b>-88%</b>	<b>-79%</b>	<b>-52%</b>	<b>-28%</b>	<b>-54%</b>	<b>-65%</b>



Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2005 et 2030 pour le territoire d'Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse (base 100)



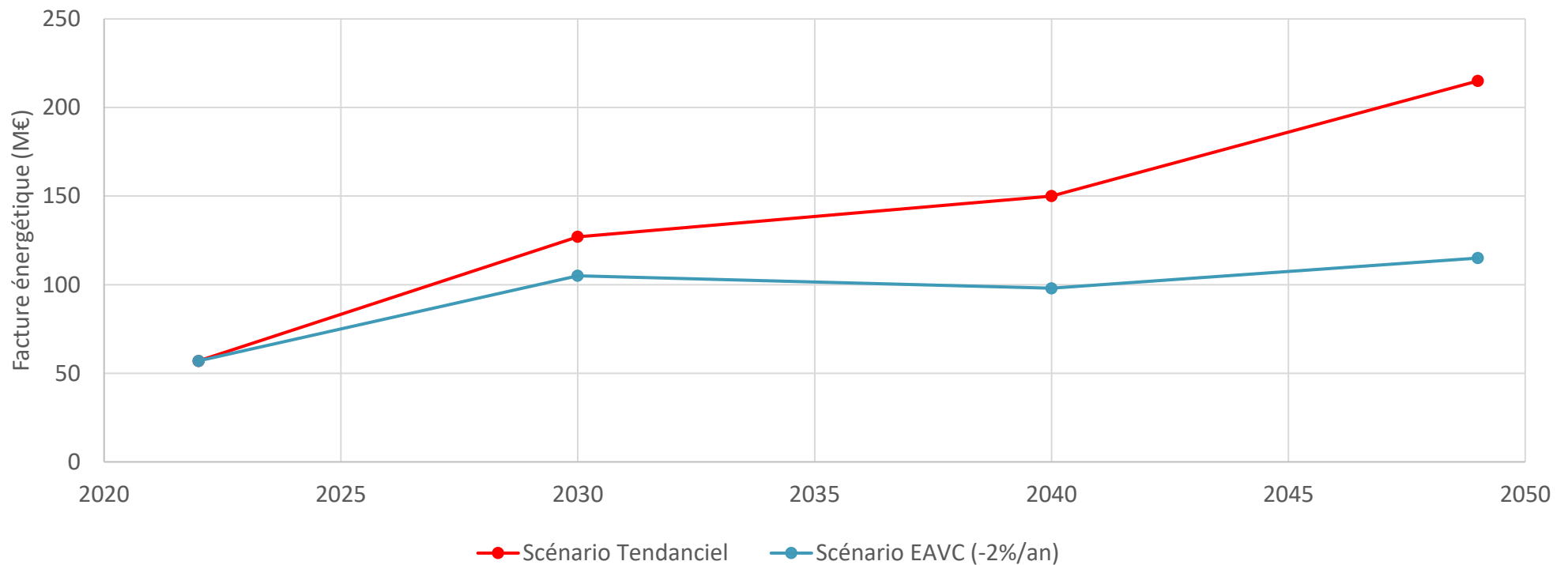


## Trajectoire visée – Impact économique

En traduisant la trajectoire de réduction des consommations d'énergie visée en facture énergétique globale pour le territoire, on peut la comparer avec la trajectoire tendancielle modélisée dans le diagnostic. Notons que les trajectoires présentées ici ne prennent pas en compte les bénéfices économiques locaux issus de la production d'énergie renouvelable. Ces bénéfices doivent augmenter dans les années à venir, avec le développement souhaité d'un mix énergétique équilibré sur le territoire.

→ **Les réductions de consommations d'énergie visée à l'échelle du territoire d'Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse permettent un gain de 22 M€ - soit une réduction de 17% de la facture énergétique territoriale - par rapport à un scénario tendanciel (sans réduction des consommations) d'ici 2030.** Au total, cela représente 88 M€ économisés entre 2022 et 2030.

Prévisions de l'évolution de la facture énergétique du territoire - CCEAVC



## Partie 3 : Déclinaison de la vision stratégique par thématique





# I. Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une sobriété dans les usages

Objectifs 2018 – 2030 : habitat



-51%



-19%

## Rénover l'habitat en zone urbaine comme rurale et structurer une filière locale de rénovation

- Une filière de la rénovation est mise en place, développant l'économie locale et les savoirs faire autour de la production et l'utilisation de matériaux biosourcés locaux (échelle départementale). **Les rénovations et les chantiers sont de qualité sur les plans énergétique, environnemental et patrimonial** grâce à un travail conjoint des corps de métier (architectes, constructeurs, artisans...). L'ensemble des citoyens du territoire peut bénéficier d'aides à la rénovation soutenues par la collectivité, **en priorité les foyers les plus modestes**. Les hameaux et les logements vacants bénéficient aussi de ces politiques de rénovation :
  - **200 dossiers de rénovation sont accompagnés chaque année en moyenne ;**
  - **D'ici 2050, 70% des logements sont très économes en énergie** (moins de 100 kWh/m<sup>2</sup>).
- La lutte contre l'habitat dispersé porte ses fruits ; la réhabilitation des dents creuses permet de densifier l'habitat. Des solutions sont trouvées par les petites communes pour poursuivre leur développement tout en évitant la banalisation paysagère et engendrée par la construction de lotissements. **En 2040, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles** grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains.

## Partager une culture commune de la sobriété et lutter contre la précarité énergétique

- La culture d'une sobriété positive et choisie est complètement partagée, grâce à de nombreux temps collectifs et motivants (échanges, sensibilisation, défis...). **Cette véritable émulation collective permet à chaque habitant de diminuer de -20% sa consommation d'énergie**. Les économies d'énergie réalisées sont partagées pour viser une amélioration continue.
- **En 2035 il n'y a plus de logement chauffé au fioul**. Le développement de la filière bois locale bénéficie à l'usage du bois-énergie, dont l'utilisation permettant une meilleure qualité de l'air sont généralisés. Les actions sont menées en priorité sur les foyers en situation de précarité énergétique.
- La dynamique d'extinction de l'éclairage public se poursuit, ce qui participe à la baisse de la pollution lumineuse.



## II. Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée

### Gérer la ressource en eau de manière collective et responsable afin de prévenir les conflits d'usage et d'anticiper les périodes de tension

- D'ici 2030, une **gouvernance collective de l'eau**, reposant sur un **dialogue entre tous les acteurs de la gestion de l'eau** et une sensibilité accrue des élus permet **d'éviter les conflits d'usage** et de préserver les nappes. La collaboration est impulsée pour un travail à l'échelle départementale, avec les territoires voisins et en faveur d'une solidarité amont-aval. Les nappes permettent de combler les manques d'eau, mais les captages sont limités.
- La **réhabilitation du réseau d'eau est une priorité commune à l'échelle du territoire et s'accélère pour** limiter les fuites de cette ressource qui se raréfie.
- La sensibilisation et les prises de conscience amènent une **baisse des consommations d'eau des industries et citoyens**. La récupération d'eau de pluie est appliquée par les particuliers.

### Développer le bocage pour l'énergie, la séquestration carbone, la biodiversité et l'identité du territoire

- **L'approvisionnement local en bois est impulsé par les communes**, dans une logique collective : **toutes les communes s'y prêtant disposent au moins d'un petit réseau de chaleur**. La consommation importante de bois pour les acteurs industriels est suivie et maîtrisée.
- En plus d'être renouvelé systématiquement, **le bocage est développé** sur les terres agricoles avec des essences locales et renforce les continuités écologiques. Il représente une **ressource locale en bois-énergie**. Les collectivités et gestionnaires de parcelles partagent leur expérience pour la faire rayonner.
- À horizon 2040, **50% du bois-énergie consommé sur le territoire est issu de ses forêts et de son bocage gérés durablement**.

### Maîtriser et encourager le développement équilibré de la production des énergies d'origine renouvelable

- **Le photovoltaïque se développe en priorité sur les toitures** (bâtiments agricoles, gros bâtiments publics, ombrières de parking) avec une insertion paysagère et patrimoniale travaillée au cas par cas. Une doctrine locale permet de contrôler les projets photovoltaïques au sol, les projets agrivoltaïques et les méthaniseurs, pour préserver en premier lieu l'activité agricole locale.
- Les bâtiments tertiaires privés s'engagent pour être alimentés en électricité et chaleur renouvelables.
- Hors barrages, **33% de la consommation d'énergie du territoire est couvert par la production d'énergie renouvelable en 2028**.
- **D'ici 2050, la production d'électricité renouvelable** (photovoltaïque essentiellement) **représente 100% de la consommation d'électricité du territoire**.



### III. Des mobilités plus actives et collectives adaptées aux disparités territoriales

Objectifs 2018 – 2030 : transport routier



-36%



-27%

#### Renforcer l'intermodalité et développer les transports en communs sur les axes structurants du territoire

- Plusieurs offres possibles de trains et de bus relient le territoire à Châteauroux, avec des horaires et fréquences adaptées à différents usages, pour les actifs et les scolaires. Les gares du territoire deviennent de véritables **pôles multimodaux**, où il est facile et sécurisé de laisser son vélo ou sa voiture. **10% des déplacements domicile-travail sont réalisés en transports en commun d'ici 2030.**

#### Développer les modes actifs dans les zones les plus urbanisées

- Des solutions inspirées des territoires voisins et le développement des voies vertes massifient l'utilisation quotidienne du vélo. La récupération et la réparation rendent le vélo plus abordable. **5% des déplacements domicile-travail sont effectués à vélo en 2030.**
- La marche à pied est facilitée dans les communes les plus urbanisées, et devient un réflexe pour les déplacements de moins d'un kilomètre.
- Le Forfait Mobilités Durables est généralisé pour l'intercommunalité et les communes ; l'ensemble des élus et agents montre l'exemple.

#### Mutualiser les déplacements en voiture pour les zones les plus éloignées

- Le succès de l'aire de covoiturage des Narrons est observé sur les nouvelles aires installées sur des parkings existants ; la convivialité se développe par la mise en lien des covoitureurs, l'organisation de l'autostop et l'expérimentation de l'autopartage. Le voyage à plusieurs est sympathique et systématique pour se rendre au travail, notamment vers Châteauroux : **d'ici 10 ans seul 1 trajet sur 3 se fait seul dans son véhicule.**
- En 2023, la collectivité a renouvelé l'ensemble de ses véhicules vers des véhicules à faibles émissions.



## IV. Une consommation alimentaire locale et une agriculture plus résiliente

Objectifs 2018 – 2030 : agriculture



-13%



-17%

### Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits locaux, leur accessibilité, et renforcer la production alimentaire citoyenne





- **La réalisation du plan d'action du Projet Alimentaire de Territoire est un succès partagé** par l'ensemble des acteurs impliqués, et **les actions engagées sont pérennisées** pour les années à suivre. Le territoire est reconnu pour la transparence de ses filières alimentaires : les habitants connaissent l'origine des produits qu'ils achètent et la façon de travailler des producteurs (avec des labels notamment). Les agriculteurs sont rémunérés au juste prix et soutenus par les habitants comme par les groupements d'achat des collectivités. **En 2040, 50% de la consommation de denrées alimentaires est couverte par la production locale (y compris dans les cantines).**
- Les habitants, sensibilisés à l'empreinte écologique des produits alimentaires (saison, transport, emballage...), soutiennent les producteurs locaux en achetant leurs produits dans les marchés alimentaires hebdomadaires, en vente directe, par les paniers de légumes des potagers et les petites épiceries.
- La production alimentaire se développe chez les habitants, dans les jardins particuliers ou partagés.

### Lutter contre la déprise agricole et préserver les terres agricoles en faveur de la résilience agricole, de la biodiversité et du stockage carbone dans les sols

- Les expérimentations agricoles se multiplient, à l'image des variétés de blé paysan et des alternatives à la paille. Elles impulsent, avec la poursuite des travaux en groupement d'intérêt économique et environnemental (adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, réduction des intrants de synthèse) et du réseau Échophyto, des dynamiques collectives de changement de pratiques. À horizon 2040, **la majorité des exploitations agricoles applique des pratiques d'agroécologie.**
- **Le déclin de la population agricole parvient à s'inverser**, notamment par l'arrivée encouragée de nouveaux producteurs et les entraides à la transition. Le **maintien des pâturages** et la stabilité de la taille des exploitations préservent les milieux ouverts riches de biodiversité, les paysages et le stock de carbone. **L'agriculture devient neutre en carbone en 2040.**



## V. Une économie plus circulaire et des savoir-faire locaux renforcés par la transition écologique

Objectifs 2018 – 2030 : industrie		Objectifs 2018 – 2030 : tertiaire	
 -31%	 -1%	 -49%	 -15%

### Développer une économie plus circulaire et plus sobre

- La récupération et le réemploi sont amplifiés grâce à la florissante ressourcerie du territoire complétée d'une matériauthèque locale en lien avec la filière du bâtiment. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) renforce la connaissance de la vie des déchets par les habitants et la réduction des déchets.
- **La quantité d'ordures ménagères est divisée par 3 en 10 ans.**

### Développer des savoir-faire locaux autour de la transition écologique, et accompagner les industries du territoire dans leur transition

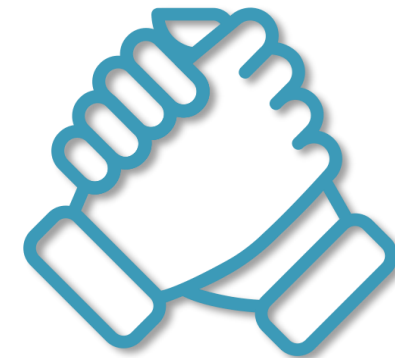
- Les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) locales deviennent des occasions privilégiées pour faire intervenir des artisans locaux pour les travaux. **La formation des artisans est prioritaire**, afin d'assurer des rénovations de qualité, et exemplaire. Les artisans peuvent s'appuyer sur une solide **filière locale de biomatériaux**, et participer à l'émergence d'une **filière** de réemploi des matériaux de démolition et rénovation.
- Les industries les plus émettrices de polluants atmosphériques sont identifiées, suivies et accompagnées dans la réduction de leurs émissions.
- Suivant les opportunités et le dialogue avec les industries à même de l'utiliser, la gare de fret est remise en service
- À horizon 2050, **100% des industries et artisans sont démonstrateurs d'efficacité énergétique et d'économies de consommations d'eau** grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.

<i>Vue d'ensemble du programme d'actions</i>	<i><u>Page 49</u></i>
<i>Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts</i>	<i><u>Page 58</u></i>
<i>Moyens de mise en œuvre et stratégie opérationnelle</i>	<i><u>Page 64</u></i>
<i>Suivi et gouvernance du Plan Climat</i>	<i><u>Page 71</u></i>

Annexes disponibles :

- *Fiches actions*
- *Comptes-rendus des ateliers techniques*

## III. Programme d'actions 2023 - 2029





# Un programme d'action coconstruit avec tous les acteurs

## Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorités : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants
- 5 thématiques pour structurer le programme d'action : Habitat et urbanisme ; Ressource en eau, bocage, énergies renouvelables ; Mobilités ; Agriculture et alimentation ; Economie locale.
- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
  - Pour le territoire : Réduction des consommations d'énergie, Production d'énergie renouvelable, Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie (y compris artisans)

## Des actions coconstruites avec les acteurs du territoire :

- 5 ateliers techniques de coconstruction du programme d'actions avec les partenaires, étalés sur 3 jours (18-20 janvier 2023)
- Des allers-retours avec l'ensemble des acteurs concernés sur les fiches actions
- Une réunion de travail sur les moyens avec le Président et le DGS (20 avril 2023)

## Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels pour 2029** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs à 2029 s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050 (voir [II. Stratégie](#)).

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. La CCEAVC aura pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur son territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire à 2029 (avec une évaluation intermédiaire fin 2026/début 2027) :

- Émissions de gaz à effet de serre réduites de 28% d'ici 2029 et de 16% à 2026
- Consommations d'énergies réduites de 17% d'ici 2029 et de 11% d'ici 2026.

## Une appropriation du programme d'actions par la CCEAVC qui cherche à inclure toutes les communes

- 27 avril 2023 : Comité de Pilotage : Présentation des Fiches Actions et validation du programme d'actions
- 22 mai 2023 : Présentation du Plan Climat en conférence des maires et prise en compte des derniers retours

## Vue d'ensemble du programme d'actions





# Vue d'ensemble du programme d'actions

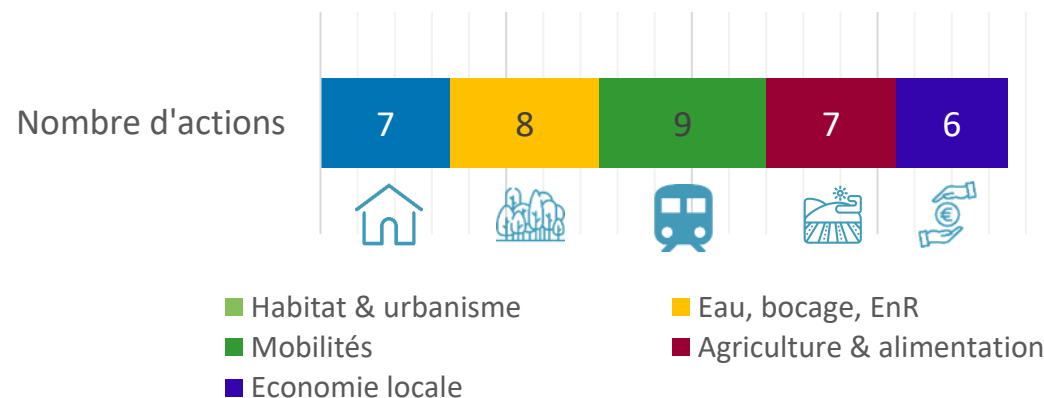
Le Plan Climat a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2029 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

## Rôle de la CCEAVC - 3 principes clés :

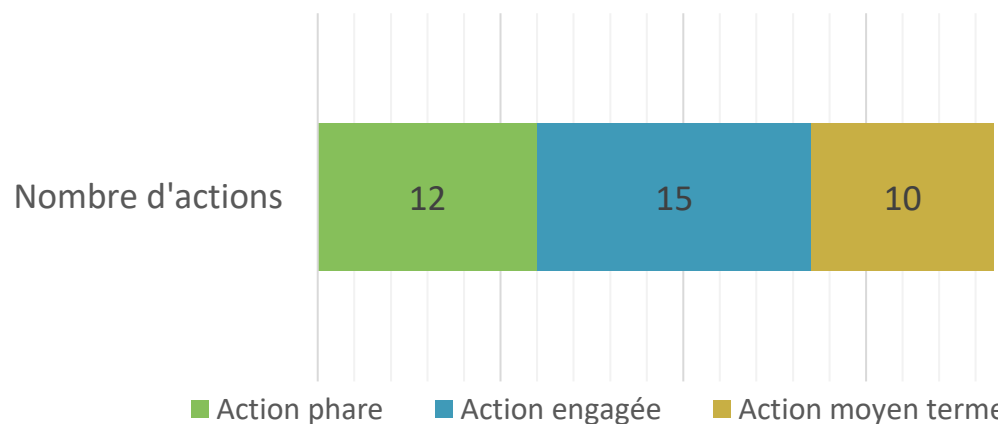
Pour ce plan à l'horizon 2028, la communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse adopte :

- Une logique de suivi régulier et **d'amélioration continue**.
- Un rôle **d'exemplarité**
  - Sur son patrimoine
  - Sur ses compétences
- Un rôle de **coordinateur de la transition écologique** sur son territoire en **mobilisant tous les acteurs et citoyens, en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques locales, en particulier des communes et des associations.**

## 37 actions réparties dans 5 axes stratégiques



## Des actions à 3 niveaux de priorité





# Guide de lecture des tableaux de plan d'action

**Moyens humains** estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

- 👤 : Action ponctuelle ; ~ quelques heures par semaine, ~ 0,05 ETP
- 👤👤 : Action comprise dans une fiche de poste, ~ 1 jour par semaine, ~ 0,2 ETP
- 👤👤👤 : Action de plus grande envergure, nécessitant 1 ETP ou plus

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en œuvre de cette action :

- 💰 : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- 💰💰 : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- 💰💰💰 : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
#1. Titre action	★			👤	💰	
#2. Titre action	★★★			👤👤👤	💰💰💰	Phare

Action en gras = action phare

Niveau d'impact global de l'action : de 1 à 3 étoiles

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement

Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action  
Éventuellement : co-porteur / financeur.

- **Phare** : action ayant un impact fort au regard des enjeux PCAET et structurante, lancée en priorité sur 2023-2026
- **Action engagée** : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec par conséquent une faisabilité plus importante, continuée dès 2023
- **Action moyen terme** : action nécessitant une maturité plus importante, moins prioritaire au regard de l'impact attendu, lancée sur 2026-2029



## Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une sobriété dans les usages

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel	-11 400 t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> (-46%)
Consommations d'énergie du résidentiel	-26 GWh (-14%)
Nombre de logements rénovés	190 logements collectifs (18% du parc)
	1 600 logements individuels (18% du parc)
Nombre de chauffages au fioul remplacés	750 chauffages (60% du parc restant)

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
A1. Mettre en place des filières de la rénovation, des biomatériaux et du recyclage	★	CMA	CCI, PNR, CAUE, CPIE			Engagée
<b>A2. Soutenir les citoyens dans leurs rénovations, en particulier les foyers les plus modestes</b>	★★★	CCEAVC	ADIL 36, Communes, Soliha, ANAH			Phare
A3. Protéger la population, et plus particulièrement les personnes sensibles, aux aléas climatiques et leurs effets	★★	CCEAVC	ARS, Stratégie Climat 36			Engagée
A4. Lutter contre l'habitat dispersé et l'artificialisation des sols	★★	CCEAVC	Safer, CPIE, Communes			Moyen terme
<b>A5. Développer une culture commune de la sobriété</b>	★★★	CCEAVC	CPIE, Ligue de l'enseignement, Associations			Phare
<b>A6. Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et à l'utilisation du bois énergie</b>	★	ARS	ADAR Civam, Association l'Ail des ours			Phare
A7. Rendre les travaux d'urbanisme exemplaire	★★	Communes	CPIE, Indre Nature			Moyen terme



# Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Qualité de l'eau sur le territoire	Bonne
Rendement des réseaux d'eau	90%
Production de chaleur à partir de bois-énergie	49 GWh (production constante) Dont bois issu localement : 27 GWh (27% de la consommation)
Production d'électricité photovoltaïque	127 GWh (multiplication par 5)
Production de biogaz	31 GWh (multiplication par 7)
Production de chaleur par géothermie	5 GWh (multiplication par 5)

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
B1. Mettre en place une gouvernance collective de l'eau	★★★	CCEAVC, Syndicats	Agence de l'eau			Moyen terme
<b>B2. Baisser les consommations d'eau de l'ensemble du territoire</b>	★★	CCEAVC	Agence de l'eau, CA36, ADAR Civam, CPIE			<b>Phare</b>
B3. Poursuivre l'amélioration de la qualité des ressources en eau	★	Syndicats, CA36	CA36, GDAB, ADEARI, ADAR Civam, CA36, Syndicats			Engagée
<b>B4. Mettre en valeur le bocage avec des essences locales résilientes à l'évolution du climat</b>	★★★	CCEAVC	SCIC, ADAR Civam, Indre Nature, Adefibois, Stratégie Climat 36, CA36			<b>Phare</b>
B5. Approvisionner les communes en bois local et développer de petits réseaux de chaleur	★★	CCEAVC	ADAR Civam, SCIC			Engagée
B6. Suivre les acteurs industriels importants sur les consommations bois-énergie	★	CCEAVC	Lhoist, Déchetteries			Moyen terme
<b>B7. Poursuivre la production d'électricité avec le photovoltaïque</b>	★★	CCEAVC, CA36	DDT, Enedis, Énergie Partagée, ADIL, Région			<b>Phare</b>
B8. Compléter la production de chaleur renouvelable avec la production de biogaz et de géothermie	★	GRDF	CA36			Moyen terme



# Des alternatives à la voiture individuelle qui prennent en compte les disparités territoriales

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du transport routier	-31 000 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> (-32%)
Consommations d'énergie du transport routier	-89 GWh (-27%)
Part modale des déplacements en vélo	4,6% (+3,9 points)
Part modale des déplacements en transport en commun	9,3% (+7,5 points)

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
<b>C1. Développer les alternatives pour se rendre à Châteauroux en transports en commun</b>	★★★	CCEAVC	Région, SNCF, Comité de défense de la gare			<b>Phare</b>
C2. Développer la multimodalité en gare, et la capillarité des communes vers les gares	★	CCEAVC, Région	SNCF, Communes			Engagée
C3. Étudier l'opportunité de remettre en service la gare de fret	★	Entreprises	SNCF Réseau, SNCF Fret			Engagée
<b>C4. Promouvoir et développer l'utilisation quotidienne du vélo</b>	★★★	CCEAVC	Associations, communes, Région, Office du tourisme			<b>Phare</b>
C5. Développer la marche à pied dans les communes les plus urbanisées	★	CCEAVC	Communes, Office de tourisme			Moyen terme
<b>C6. Poursuivre le développement des aires de covoiturage et organiser l'autostop</b>	★★	CCEAVC	Région, Communes, Associations			<b>Phare</b>
C7. Encourager les alternatives à la mobilité thermique	★★	Région, Enedis	SDEI			Engagée
C8. Revoir les plans de circulation des communes des territoires, et les plans de déplacement des administrations et entreprises	★	CCEAVC	Région, Entreprises			Moyen terme
C9. Développer le transport solidaire	★	CCEAVC	Mob36, Région, CCAS			Engagée



# Une consommation alimentaire locale et une agriculture plus résiliente

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	-7 500 t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> (-12%)
Consommations d'énergie du secteur agricole	-3 GWh (-15%)
Consommation de denrées alimentaires couverte par la production locale	20%

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
<b>D1. Finaliser la réalisation du Plan Alimentaire Territorial et pérenniser les actions engagées</b>	★★★	CCEAVC	Communes, Partenaires du PAT			<b>Phare</b>
D2. Augmenter la production alimentaire locale, et la consommation locale dans la restauration collective	★	CCEAVC	Partenaires du PAT			Engagée
D3. Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du stockage carbone et de la prévention du ruissellement	★★	CA36, ADEARI	ADAR Civam, ADEARI, Stratégie Climat 36			Engagée
D4. Augmenter la population agricole et lutter contre l'agrandissement de la taille des exploitations	★★	CA36	Terres de Liens, Safer			Engagée
D5. Préserver les systèmes extensifs agricoles	★★★	ADAR Civam, ADEARI	CA36			Moyen terme
D6. Diffuser les bonnes pratiques par la sensibilisation, la formation, le partage d'expérience	★	CCEAVC	Communes, Associations			Moyen terme
<b>D7. Accompagner les agriculteurs pour faire face aux périodes de pénuries d'eau</b>	★★	CA36	Agence de l'eau, CPIE			<b>Phare</b>



## Une économie plus circulaire et de forts savoir-faire locaux

Indicateur d'impact	Objectif 2029 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel	-19 300 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> (-28%)
Consommations d'énergie du secteur industriel	-1 GWh (-1%), en prenant en compte les fortes réductions passées et l'augmentation d'activité à venir
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	-3 800 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> (-44%)
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	-8 GWh (-14%)
Production d'ordures ménagères résiduelles	Division par 3

Action	Niveau d'impact (de 1 à 3)	Pilote	Partenaires principaux	Moyens humains	Moyens financiers	Catégorie d'action
E1. Créer une filière du réemploi des matériaux déconstruits et soutenir la ressourcerie du territoire	★★★	CCEAVC	CMA, CCI, Associations			Engagée
E2. Sensibiliser sur la production et le traitement des déchets, en lien avec le programme de prévention des déchets ménagers	★	CCEAVC	SYTOM, Restaurateurs			Engagée
<b>E3. Poursuive les OPAH en faisant intervenir des artisans locaux et les former en priorité afin de s'assurer de la mise en œuvre de rénovations de qualité</b>	★★★	CMA, CCI	ADIL			Phare
E4. Accompagner et suivre les industries et artisans du territoire dans leurs transformations	★	CMA, CCI	-			Engagée
E5. Créer une dynamique collective à travers un réseau d'acteurs locaux engagés	★★	CMA, CCI	Associations			Engagée
E6. Rendre les zones d'activité exemplaires	★	CCEAVC	CMA, CCI, Safer			Moyen terme



## Exemples de mesures concrètes

<b>Habitat &amp; urbanisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution des conventions avec la Chambre de Métiers et d'Artisanat pour prendre en compte la rénovation</li><li>- Poursuite des opérations OPAH et OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain)</li></ul>
<b>Eau, bocage, énergies renouvelables</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Subventions de récupérateurs d'eau pour les particuliers / mise en avant de fournisseurs locaux</li><li>- Convention avec l'association l'Ail des ours pour le soutien d'une unité de broyage local</li><li>- Etude de développement de réseaux de chaleur</li></ul>
<b>Mobilités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude mobilités avec la Région à l'échelle du bassin de vie</li><li>- Partage d'un animateur mobilités à l'échelle du bassin de vie</li><li>- Travail sur l'adaptation des horaires de travail en fonction de l'offre de transports</li><li>- Réouverture de la gare de fret</li></ul>
<b>Agriculture &amp; alimentation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Finalisation et animation du PAT (Projet Alimentaire de Territoire), engagement dans une nouvelle programmation du PAT vers le niveau 2 de labellisation</li><li>- Réflexions à l'échelle extraterritoriale pour l'implantation d'infrastructures de la transformation alimentaire</li><li>- Étude sur les débouchés de la production locale</li></ul>
<b>Economie locale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Soutien à la création d'une ressourcerie sur le territoire</li><li>- Créer et animer un Plan local de prévention des déchets (PLPDMA)</li><li>- Étude pour la création d'une déchetterie professionnelle</li></ul>

## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts





## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts

Axe	Action	Secteurs concernés							Impacts estimés						
		Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Autres transports	Agriculture	Déchets	Industrie	Branche énergie	Emissions de GES	Maîtrise énergétique	Emissions de polluants atmo	Développement EnR	Stockage carbone	Adaptation
Axe A : Un habitat rénové sur l'ensemble du territoire et une sobriété dans les usages	A1 - Mettre en place des filières de la rénovation, des biomatériaux et du recyclage									1	1	0	0	0	0
	A2 - Soutenir les citoyens dans leurs rénovations, en particulier les foyers les plus modestes									3	2	2	0	0	2
	A3 - Protéger la population, et plus particulièrement les personnes sensibles, aux aléas climatiques et leurs effets									0	0	0	0	0	2
	A4 - Lutter contre l'habitat dispersé et l'artificialisation des sols									1	0	0	0	2	1
	A5 - Développer une culture commune de la sobriété									2	3	2	0	0	0
	A6 - Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et à l'utilisation du bois énergie									2	0	3	2	1	0
	A7 - Rendre les travaux d'urbanisme exemplaire									0	0	1	0	2	3



## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts

Axe	Action	Secteurs concernés							Impacts estimés					
		Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Autres transports	Agriculture	Déchets	Industrie	Branche énergie	Emissions de GES	Maîtrise énergétique	Emissions de polluants atmo	Développement EnR	Stockage carbone
Axe B : Une ressource en eau préservée, un bocage redéveloppé et une production d'énergies renouvelables encouragée	B1 - Mettre en place une gouvernance collective de l'eau								0	1	0	1	0	3
	B2 - Baisser les consommations d'eau de l'ensemble du territoire								0	1	0	0	0	3
	B3 - Poursuivre l'amélioration de la qualité des ressources en eau								1	0	0	0	0	2
	B4 - Mettre en valeur le bocage avec des essences locales résilientes à l'évolution du climat								2	0	0	3	2	2
	B5 - Approvisionner les communes en bois local et développer de petits réseaux de chaleur								2	0	1	3	1	1
	B6 - Suivre les acteurs industriels importants sur les consommations bois-énergie								2	0	2	2	1	0
	B7 - Poursuivre la production d'électricité avec le photovoltaïque								0	0	0	3	2	0
	B8 - Compléter la production de chaleur renouvelable avec la production de biogaz et de géothermie								1	0	0	2	0	0



## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts

Axe	Action	Secteurs concernés							Impacts estimés					
		Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Autres transports	Agriculture	Déchets	Industrie	Branche énergie	Emissions de GES	Maîtrise énergétique	Emissions de polluants atmo	Développement EnR	Stockage carbone
Axe C : Des alternatives à la voiture individuelle qui prennent en compte les disparités territoriales	C1 - Développer les alternatives pour se rendre à Châteauroux en transports en commun								3	2	1	0	0	0
	C2 - Développer la multimodalité en gare, et la capillarité des communes vers les gares								2	1	1	0	0	0
	C3 - Étudier l'opportunité de remettre en service la gare de fret								2	1	1	0	0	0
	C4 - Promouvoir et développer l'utilisation quotidienne du vélo								2	3	1	0	0	0
	C5 - Développer la marche à pied dans les communes les plus urbanisées								1	2	1	0	0	0
	C6 - Poursuivre le développement des aires de covoiturage et organiser l'autostop								2	2	1	0	0	0
	C7 - Encourager les alternatives à la mobilité thermique								2	2	2	0	0	0
	C8 - Revoir les plans de circulation des communes des territoires, et les plans de déplacement des administrations et entreprises								1	1	1	0	0	0
	C9 - Développer le transport solidaire								1	1	0	0	0	0



## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts

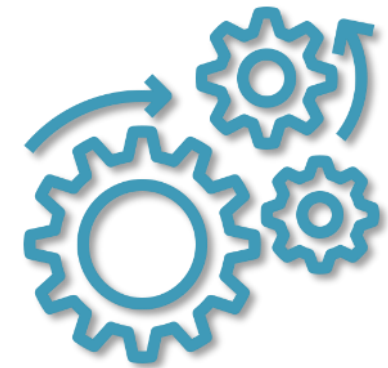
Axe	Action	Secteurs concernés								Impacts estimés					
		Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Autres transports	Agriculture	Déchets	Industrie	Branche énergie	Emissions de GES	Maîtrise énergétique	Emissions de polluants atmo	Développement EnR	Stockage carbone	Adaptation
Axe D : Une consommation alimentaire locale et une agriculture plus résiliente	D1 - Finaliser la réalisation du Plan Alimentaire Territorial et pérenniser les actions engagées									3	0	0	0	1	1
	D2 - Augmenter la production alimentaire locale, et la consommation locale dans la restauration collective									2	0	0	0	1	0
	D3 - Développer les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique, du stockage carbone et de la prévention du ruissellement									1	0	3	0	2	3
	D4 - Augmenter la population agricole et lutter contre l'agrandissement de la taille des exploitations									1	0	0	0	1	2
	D5 - Préserver les systèmes extensifs agricoles									1	0	1	0	2	2
	D6 - Diffuser les bonnes pratiques par la sensibilisation, la formation, le partage d'expérience									1	1	3	0	0	0
	D7 - Accompagner les agriculteurs pour faire face aux périodes de pénuries d'eau									0	0	0	0	0	3



## Synthèse des secteurs concernés par les actions et de leurs impacts

Axe	Action	Secteurs concernés							Impacts estimés						
		Résidentiel	Tertiaire	Transports routiers	Autres transports	Agriculture	Déchets	Industrie	Branche énergie	Emissions de GES	Maîtrise énergétique	Emissions de polluants atmo	Développement EnR	Stockage carbone	Adaptation
Axe E : Une économie plus circulaire et de forts savoir-faire locaux	E1 - Créer une filière du réemploi des matériaux déconstruits et soutenir la ressourcerie du territoire									2	2	0	0	0	0
	E2 - Sensibiliser sur la production et le traitement des déchets, en lien avec le programme de prévention des déchets ménagers									1	1	0	0	0	0
	E3 - Poursuive les OPAH en faisant intervenir des artisans locaux et les former en priorité afin de s'assurer de la mise en œuvre de rénovations de qualité									2	2	0	1	0	2
	E4 - Accompagner et suivre les industries et artisans du territoire dans leurs transformations									1	1	1	1	0	0
	E5 - Créer une dynamique collective à travers un réseau d'acteurs locaux engagés									1	1	0	0	0	1
	E6 - Rendre les zones d'activité exemplaires									0	2	0	0	2	1

## Moyens de mise en œuvre et stratégie opérationnelle





Pour mettre en œuvre son PCAET, la Communauté de Communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse s'appuie sur les **moyens dont elle dispose**, et vise leur **maintien et leur pérennisation** pour assurer le portage des actions. Elle renforce ses moyens sur le volet des **mobilités**, secteur pour lequel l'action est essentielle.

Les moyens mis en œuvre pourront être **renforcés** au cours de l'application du Plan Climat.

La CCEAVC souhaite aussi s'appuyer sur des **partenaires**, à l'image de l'ADAR CIVAM, d'Indre Nature ou d'Adéfibois sur les sujets d'agriculture et de bois-énergie, mais aussi des chambres consulaires.

La Communauté de Communes pourra également bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets... (Etat, ADEME, Région Centre-Val de Loire, Banque des Territoires, etc.)

Le budget alloué par la CCEAVC pour la mise en œuvre des actions PCAET sera défini chaque année. La CCEAVC s'inscrit dans un suivi *a minima* annuel de ses actions, pour entrer dans une logique **d'amélioration continue**.



Une étude élaborée en mars 2022 [3] estime qu'à l'échelle française, le coût de la décarbonation est de 182 Mds €/an (pour les acteurs publics et privés), dont **2 tiers de ce budget qui existe déjà et peut directement être issu de la réorientation de budgets existants**. A son échelle, la communauté de communes s'inscrit dans cette logique : s'appuyer sur les moyens dont elle dispose déjà et piloter son budget en cohérence avec ses objectifs climat.

### **Réflexions sur les moyens de mise en œuvre qui seraient nécessaires à l'échelle du territoire :**

*Les moyens mise en œuvre par la CCEAVC pour le PCAET ont été définis sur la base de l'estimation des moyens nécessaires, à l'échelle du territoire, pour atteindre les objectifs d'impacts recherchés pour le territoire à horizon 2029. Ceux-ci sont détaillés dans les pages suivantes de façon synthétique.*

*Pour les 37 actions de ce plan climat, l'atteinte des objectifs visés à l'échelle du territoire nécessite au global de l'accompagnement aux changements, du conseil pour passer à l'acte, de la communication... Un ordre de grandeur estimé pour ces moyens humains à l'échelle du territoire est autour de 19,5 ETP soit autour de 50 €/an/habitant [1].*

*Cet ordre de grandeur ne tient pas compte des moyens humains déjà disponibles sur le territoire (les services de la CCEAVC, les conseillers de la chambre d'agriculture, les associations qui œuvrent sur le territoire...) et a vocation à fournir une vision globale à l'échelle du territoire.*

*Il permet aussi d'illustrer que **ce « coût de l'action »** (autour de 50 €/an/habitant et autour de 150€/an/habitant si l'on intègre des estimations en termes d'investissement) **est bien inférieur au coût de l'inaction : en comparaison, le coût de l'inaction pourrait représenter entre 30 et 35 millions d'euros chaque année d'ici à 2030.** [2]*

*Cet ordre de grandeur global pour l'ensemble du territoire a permis à la CCEAVC d'identifier les moyens dont elle dispose déjà : les projets et services qui contribuent au Plan Climat, ainsi que des pistes pour aller plus loin : partenariats, subventions, conventions, etc. (voir encart ci-contre et détail par axe pages suivantes).*

[1] sur une base de 50 000 € / ETP

[2] Coût de l'inaction : estimation sur la base du rapport Stern

[3] étude de l'institut Rousseau : <https://institut-rousseau.fr/2-pour-2c-resume-executif/>



Sous-thématique	Besoin	Moyens nécessaires (au total)	Moyens existants (partagés par les acteurs)	Moyens supplémentaires de la CCEAVC
Exemplarité	Rénovation du bâti public	800k€/an	<ul style="list-style-type: none"><li>Budget rénovation actuel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Complément du budget actuel</li></ul>
	Développement d'un projet pilote exemplaire	50k€	<ul style="list-style-type: none"><li>Écohomeau (les bâtisseurs d'horizon) + Maison de la rénovation PNR</li></ul>	-
	Renouvellement de l'éclairage public	300k€/an	<ul style="list-style-type: none"><li>Budget de renouvellement des communes</li></ul>	-
	Désimperméabilisation et végétalisation	100k€/an	<ul style="list-style-type: none"><li>Budgets des communes</li><li>Aides : Agence de l'eau, Département, Etat (Fonds Vert)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Accompagnement des communes pour les aides</li></ul>
Accompagnement	<b>Animation, coordination des acteurs, communication, sensibilisation, défis, mise en réseau...</b>	3 ETP	<ul style="list-style-type: none"><li>PNR, CPIE, ADIL 36, CAUE, Soliha, Safer, CMA, ANAH</li><li>OPAH + OPAH-RU</li><li>Programme SARE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Coordination du réseau</b></li><li><b>Chargée Petites Villes de Demain</b></li><li><b>OPAH(-RU) : poursuite des opérations</b></li><li><b>Évolution de la convention avec la CMA (rénovation)</b></li></ul>



## Moyens de mise en œuvre des actions espaces naturels et EnR

Sous-thématique	Besoin	Moyens nécessaires (au total)	Moyens existants (partagés par les acteurs)	Moyens supplémentaires de la CCEAVC
Eau	<b>Sensibilisation, dialogue (gouvernance de l'eau)</b>	1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>EPTB Vienne, GEMAPI, SAGE</li> </ul>	-
	Rénovation du réseau d'eau	Suivant réseau à renouveler	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budget actuel de rénovation</li> <li>Aides de l'Agence de l'eau</li> </ul>	-
	<b>Subventions récupérateurs d'eau de pluie</b>	8k€/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possible existence d'une entreprise qui revend déjà des récupérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ou 8k€/an (via CCAS ?)</li> </ul>
	Surveillance et gestion des eaux	1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agence de l'eau, syndicats des eaux</li> </ul>	-
Bois	Études	50k€	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>50k€</li> </ul>
	Installation de chaufferies	300k€ par réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Budgets communaux</li> </ul>	-
	<b>Exploitation du bocage</b>	2 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>SCIC Berry Énergie bocage, Adefibois, ADAR Civam</li> </ul>	-
	Unité locale de broyage	10-60k€	<ul style="list-style-type: none"> <li>Broyeur association Ail des ours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien financier à l'association <i>via</i> une convention</li> </ul>
EnR	<b>Sensibilisation &amp; animation de réseau</b>	1,5/2ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adefibois, ADAR Civam, Indre Nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chargée écologie</li> </ul>



## Moyens de mise en œuvre des actions mobilités

Sous-thématique	Besoin	Moyens nécessaires (au total)	Moyens existants (partagés par les acteurs)	Moyens supplémentaires de la CCEAVC
Organisation territoriale	<b>Plan de mobilités simplifié</b>	50 k€	• <b>Plan d'actions COT</b>	-
	<b>Étude mobilités Région</b>		• Financement Région 80%	• <b>Financement 20% restants (partagé avec le bassin de vie)</b>
	<b>Animation mobilités</b>	1 ETP	• Fonds Vert (covoiturage)	• <b>Animateur partagé sur le bassin de vie (1 ETP)</b>
Modes actifs	Infrastructures	1 M€/an	• Budgets communaux • Budget Office de tourisme (accueil vélo)	-
Exemplarité	Renouvellement des flottes de véhicules (CC + communes)	300 k€/an	• Renouvellement au fil de l'eau • Budgets actuels mobilités • Gains sur carburant	-
Autres	Autopartage	Véhicules	• Territoire pilote de la Région (2 véhicules)	-
	Bornes de recharges	200 k€/an	• SDEI, Enedis	-
	<b>Étude gare de fret</b>	20 k€	• <b>Service développement économique</b>	-
	Animation espace de co-working	0,5 ETP	• Animation externalisée	-



## Moyens de mise en œuvre des actions alimentation & agriculture

Sous-thématique	Besoin	Moyens nécessaires (au total)	Moyens existants (partagés par les acteurs)	Moyens supplémentaires de la CCEAVC
PAT	<b>Animation du PAT, sensibilisation, communication</b>	1 ETP	• <b>1 ETP</b>	-
Agriculture	<b>Accompagnement &amp; formation</b>	2/3 ETP	• Réseau Déphy, GIEE, Écophyto, CA36, CPIE, ADAR Civam, PNR, Terres de Liens, ADEARI	• <b>Poursuite des conventions : ADAR Civam, Cagette &amp; fourchette, CPIE, ADEARI</b>
Production / consommation locale	<b>Étude sur les débouchés de la production locale</b>	10 k€	-	• <b>10 k€</b>
	Création de structures de transformation alimentaire	Soutien interterritorial	-	• Participation avec les territoires voisins
	Surveillance du foncier, développement d'une stratégie foncière globale	1 ETP	• Safer, Terres de Liens	-
Implication citoyenne	Programme de plantations de haies	10-20 €/ml	• Jardins de la grenouille, ADAR Civam	-



## Moyens de mise en œuvre des actions économie locale

Sous-thématique	Besoin	Moyens nécessaires (au total)	Moyens existants (partagés par les acteurs)	Moyens supplémentaires de la CCEAVC
Accompagnement	<b>Animation de réseaux, formations, accompagnement</b>	2/3 ETP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agents du service développement économique</li> <li>CMA, CCI</li> </ul>	-
	Soutien aux associations	-	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la récupération et réparation d'objets (vélos)</li> </ul>
Déchets et économie circulaire	<b>Ressorcerie et matériauthèque</b>	Étude et installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de faisabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Soutien à la ressourcerie dans le cadre d'une convention</b></li> </ul>
	<b>Plan déchets (PLPDMA)</b>	30 k€/an + 1 ETP	-	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>30 k€/an + 1 ETP</b></li> <li><b>Appel au SYTOM</b></li> </ul>
	Étude déchetterie professionnelle	20 k€	<ul style="list-style-type: none"> <li>CMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 k€</li> </ul>
	Étude collecte des biodéchets	30 k€	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>30 k€</li> </ul>

## Suivi et gouvernance du Plan Climat



## Le suivi au service de l'évaluation du plan climat-air-énergie

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à **quantifier l'avancement** des actions identifiées dans le plan d'action.

Il s'agira de rechercher les données correspondant aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période.

Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives.

L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié. En effet, si des difficultés ont conduit à une prise de retard sur l'avancement d'une action, et que celle-ci n'a été réalisée qu'à 50%, il faudra en tenir compte dans le jugement sur l'efficacité de l'action et ne pas s'attendre à constater via les indicateurs d'impact la progression prévue.

Le suivi général est piloté par le comité de suivi PCAET de la CCEAVC, qui s'appuie sur l'ensemble des **communes** (une personne référente par commune) et les **chefs de service**. Ces derniers doivent faciliter la collecte en fournissant une information qualitative et quantitative et des données fiables.

Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle, et alimentera l'évaluation en cas d'éventuels écarts par rapports aux objectifs fixés.

## Un suivi annuel, opérationnel et participatif

**Le comité de pilotage Transition**, déjà constitué pour l'élaboration du plan et fusionné avec le COPIL COT, est en charge du pilotage global des démarches de transition du territoire. Il a notamment en charge :

- L'établissement d'un programme annuel à porter au Conseil Communautaire
- La prise des décisions stratégiques pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme annuel
- Le pilotage de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale

Il se réunit au moins 1 fois par semestre.

**Le comité de suivi** est composé d'une personne référente par commune et des chefs de service. Il assure le suivi général du Plan Climat et se réunit au moins une fois par an. En parallèle le suivi des actions du COT (contrat d'objectif territorial) s'effectue avec une visite annuelle.

Afin de poursuivre sa forte démarche de mobilisation, la CCEAVC met en place des **comités techniques**. Ils regroupent les services et partenaires techniques et se réunissent une fois par trimestre en moyenne (avec des thématiques tournantes). Ces comités se basent sur les ateliers techniques du PCAET et assurent le suivi opérationnel des actions de toutes les thématiques (à l'aide du tableau de suivi notamment). Ils permettent des prises de décision opérationnelles.

**Outil** : Un tableau de suivi des actions compile les indicateurs à collecter, pour **les actions du PCAET et celles du COT**. Il est mis à jour annuellement par la personne référente du PCAET au sein des services de la CCEAVC.

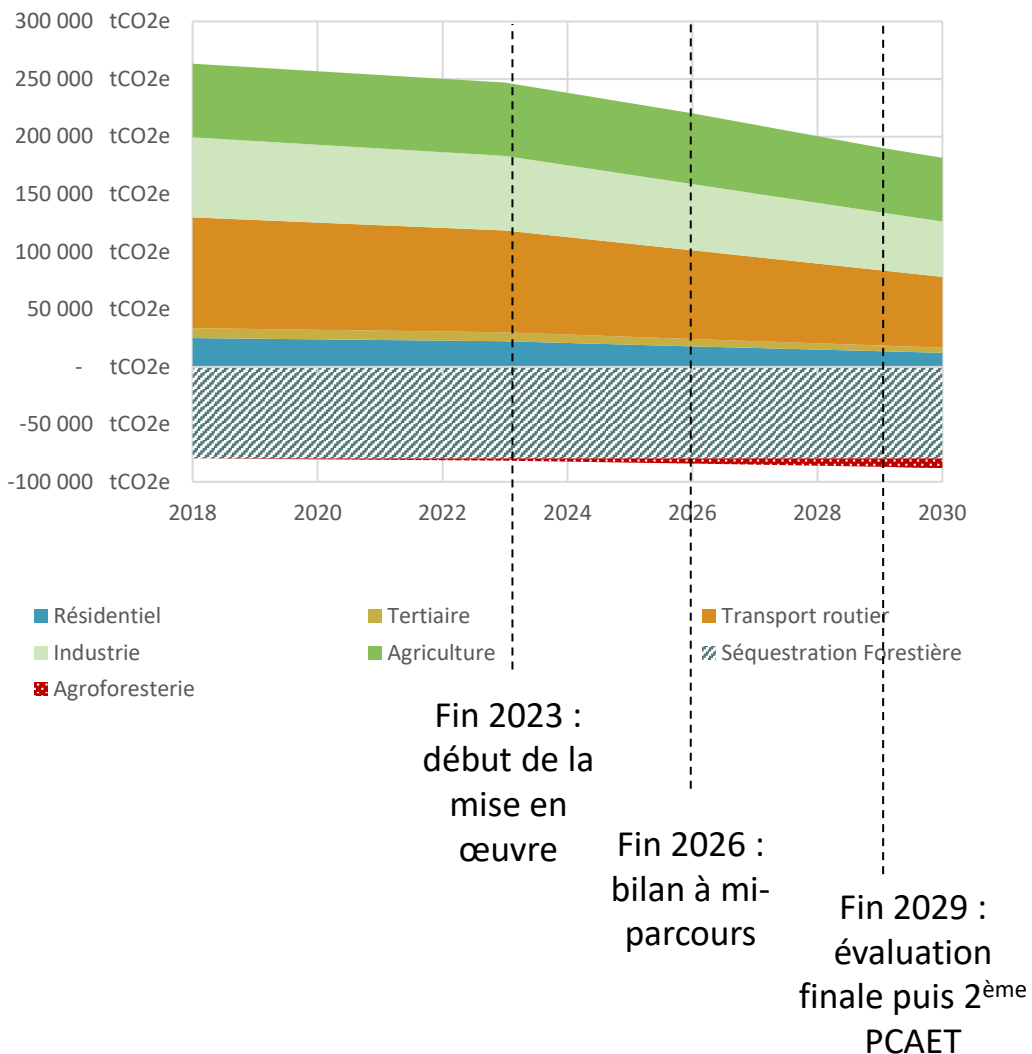


# Un 1<sup>er</sup> PCAET qui s'inscrit dans la trajectoire visée à 2030

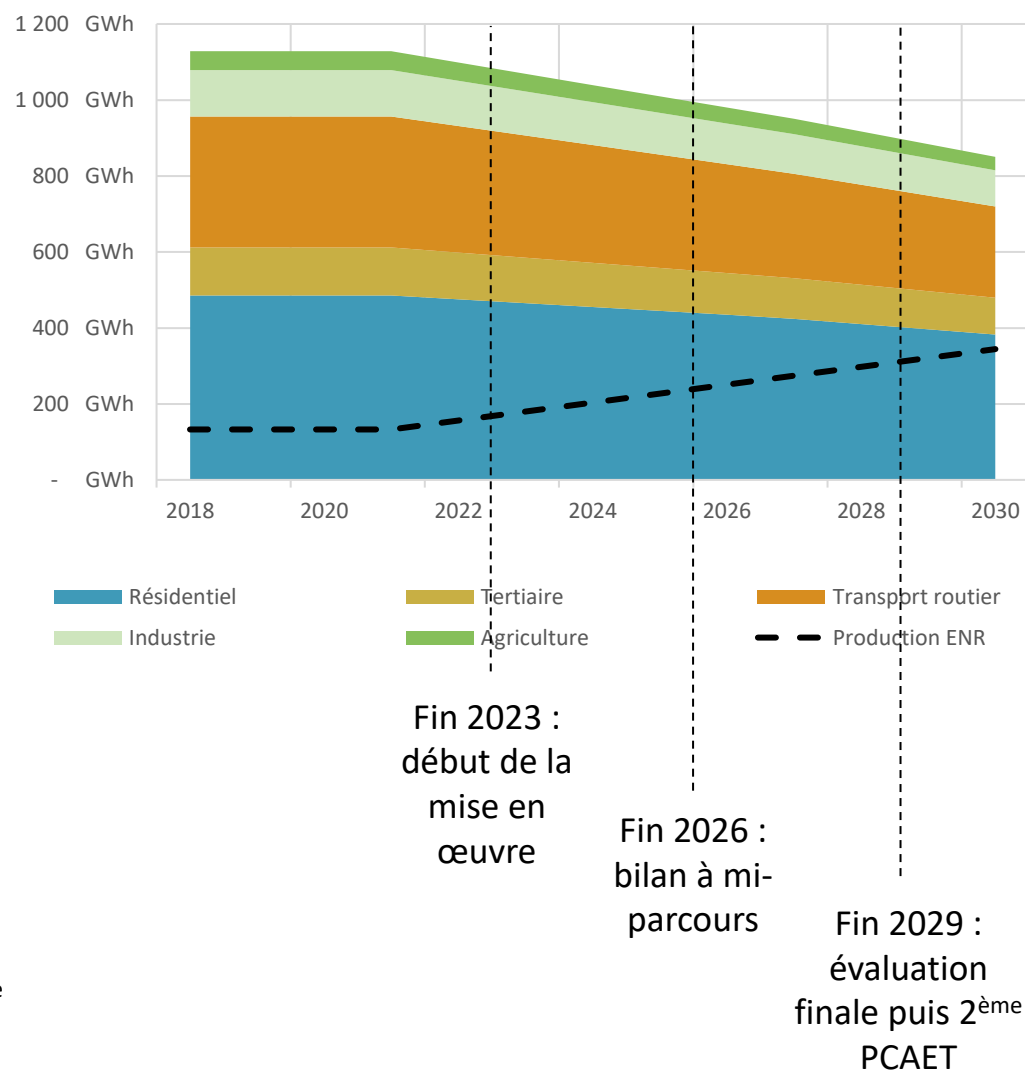
## Une démarche d'évaluation et d'amélioration continue nécessaire



### Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



### Consommations d'énergie (trajectoire visée)





## Définition d'indicateurs

La communauté de communes Éguzon-Argenton-Vallée de la Creuse s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action (PCAET et COT), ainsi que d'indicateurs d'impact pour chaque axe stratégique.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte est *a minima* annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par axe et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de la définition des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais correspondent à l'objectif majeur d'une action ou d'un axe du Plan Climat Air Énergie Territorial. L'interlocuteur ressource ou le porteur sont précisés dans le tableau de bord pour chaque indicateur.

## Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, la CCEAVC se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur, indicateurs de qualité de l'air, fournis par l'observatoire régional Lig'air. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à 2030 (points d'étape fin 2026 et 2029).
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
  - Le nombre de logements rénovés
  - La part modale des transports en commun et du vélo
  - La consommation de denrée alimentaires locales
  - ...

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacun des axes stratégiques (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**